

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 mai 2021 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021
- 10.03 Motion des élus - Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à POULIN ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'électricité sur demande pour l'éclairage extérieur, les feux de circulation et autres infrastructures électriques, au montant de 301 981,84 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2104 - Trois soumissionnaires
- 20.02 Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2021 et 2022 (lot 2), au montant de 139 500,92 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18582 - Un soumissionnaire
- 20.03 Octroi d'un contrat à Axia services, plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage sur le site du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine, au montant de 116 722,62 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18713 - Sept soumissionnaires
- 20.04 Octroi d'un contrat de gré à gré à PORALU MARINE INC., pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage de quais dans l'arrondissement de Lachine au montant de 63 012,05 \$, toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de quatre fournisseurs
- 20.05 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Jays Care Foundation et de la réception d'un don de 150 000 \$ pour la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine
- 20.06 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 126 600 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021
- 20.07 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) et octroi d'une contribution financière au montant de 10 000 \$ en 2021 et de 5 000 \$ en 2022, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables
- 20.08 Approbation des projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1^{er} mai au 31 octobre 2021

- 20.09** Addenda - Approbation de la modification du montant du soutien financier octroyé à deux organismes désignés, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion de Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2018-2023), par la résolution CA20 19 0067 et octroi de contributions financières au montant de 98 268 \$, majorant ainsi le montant total des contributions financières de 173 700,97 \$ à 271 968,97 \$, pour les années 2021-2022 et 2022-2023

30 – Administration et finances

- 30.01** Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 80 500 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés
- 30.02** Octroi d'une aide financière à CONCERT'ACTION LACHINE, organisme désigné conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 10 000 \$, dans le cadre du Programme de relations interculturelles
- 30.03** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux de sécurisation d'un tronçon de voie cyclable sur la rue des Érables, entre les avenues Milton et Émile-Pominville
- 30.04** Reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022
- 30.05** Retrait de la reconnaissance de l'organisme ANOREXIE ET BOULIMIE QUÉBEC (ANEB) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine
- 30.06** Autorisation et remboursement d'une dépense de 172,46 \$, taxes incluses, pour des frais d'inscription du conseiller Younes Boukala aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront le 12 mai 2021 par vidéoconférence
- 30.07** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2021

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - *Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)
- 40.02** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)
- 40.03** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine »* (RCA21-19002)
- 40.04** Autorisation d'installer des panneaux interdisant le stationnement sur la rue des Érables, entre les avenues Émile-Pominville et Milton, afin d'y aménager des bandes cyclables

47 – Urbanisme

- 47.01** Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount-Vernon
- 47.02** Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph, et la construction d'un immeuble mixte, commercial et résidentiel
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'implantation d'une case de stationnement pour l'immeuble situé au 209, 34^e Avenue

- 47.04** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment principal situé au 1125, rue Notre-Dame
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 890, 39^e Avenue
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment unifamilial pour l'immeuble situé au 680, 44^e Avenue
- 47.07** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 640, 46^e Avenue
- 47.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte de deux locaux commerciaux et de 20 unités résidentielles pour l'immeuble situé au 1125, rue Notre-Dame
- 47.09** Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 264 197,12 \$ - Lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec situé au coin de la 20^e Avenue et de la rue Remembrance

50 – Ressources humaines

- 50.01** Approbation de la nomination d'une directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 25 mai 2021
- 50.02** Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Nomination de quatre nouveaux membres et renouvellement de mandat de deux membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 mai 2021 au 1^{er} mai 2023

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1217801001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à POULIN ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'électricité sur demande pour l'éclairage extérieur, les feux de circulation et autres infrastructures électriques, au montant de 301 981,84 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2104 - Trois soumissionnaires

D'octroyer un contrat à POULIN ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'électricité sur demande pour l'éclairage extérieur, les feux de circulation et autres infrastructures électriques, au prix de sa soumission, soit au montant de 301 981,84 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2104;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 301 981,84 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 13:42

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217801001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à POULIN ÉLECTRIQUE INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'électricité sur demande pour l'éclairage extérieur, les feux de circulation et autres infrastructures électriques, au montant de 301 981,84 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2104 - Trois soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, la Direction des travaux publics a noté une augmentation importante des infrastructures électriques en mauvais état ou en fin de vie utile sur le territoire de l'arrondissement de Lachine. Les déficiences identifiées touchent certaines infrastructures essentielles telles que les feux de circulation et les systèmes d'éclairage de rue. Ces infrastructures municipales sont directement liées à la sécurité des citoyens sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

De plus, cela survient dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée (électriciens) où nous avons énormément de difficultés à engager et à retenir la main-d'oeuvre spécialisée.

Afin de s'assurer de bénéficier de la main-d'oeuvre nécessaire pour la réalisation des travaux d'entretien et de réfection de ces infrastructures électriques, la Direction des travaux publics a jugé nécessaire de solliciter le marché afin de retenir les services d'un entrepreneur spécialisé dans ce domaine. Ce contrat permettra ainsi de pallier à la demande grandissante en matière d'entretien et de s'assurer que les services électriques sont fournis adéquatement à tous les citoyens du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-12-04 - CA17 19 0299 (1177401007)

Octroi d'un contrat à A.J. THÉORËT, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'électricité sur demande pour l'éclairage extérieur (routier, parcs, etc.), les feux de circulation et autres infrastructures électriques de l'arrondissement de Lachine, au montant de 236 060,92 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1736 - Six (6) soumissionnaires

2015-10-05 - CA15 19 0309 (1151415017)

D'octroyer à la firme Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1517, le contrat pour des travaux de réfection des systèmes d'éclairage extérieurs et intérieurs, des feux de circulation et autres

infrastructures électriques de l'arrondissement de Lachine, pour un montant total de 341 096,34 \$

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin d'effectuer tout type de travaux d'électricité, sur demande, pour l'éclairage extérieur (routier, parcs, etc.), les feux de circulation et autres infrastructures électriques de l'arrondissement de Lachine.

L'entrepreneur devra fournir la main-d'œuvre, les équipements et l'outillage nécessaires, pour la réalisation de ces travaux planifiés ou en urgence.

Les travaux comprennent, mais sans s'y limiter, les activités suivantes :

- enlever des fûts, des potences, des luminaires, des caissons de service électrique et les livrer à l'arrondissement de Lachine;
- enlever et disposer des bases de béton, conduits et filage;
- excaver et remblayer;
- fournir et installer des bases de béton et des lampadaires complets;
- enlever et réinstaller des détecteurs à micro-ondes pour feux de circulation;
- enlever et réinstaller des panneaux de petite signalisation;
- enlever et réinstaller des conduits, câbles électriques, raccordements;
- couper, démolir et réparer des trottoirs, bordures et musoirs;
- couper, enlever et faire la réfection de pavage;
- faire l'engazonnement par plaques;
- transporter et disposer des surplus d'excavation;
- exécuter une nouvelle alimentation électrique complète;
- maintenir la circulation et signalisation des travaux;
- exécuter tous les menus travaux, bien que non spécifiés, nécessaires au bon fonctionnement et à la finition des travaux. Ceci inclut le pompage des tranchées, le transport du surplus des matériaux d'excavation, le nettoyage et la remise en état des lieux.

L'entrepreneur devra effectuer les travaux de réparation ou de remplacement des lampadaires et des feux de circulation. Une liste sommaire et non limitative des composantes sur lesquelles ces travaux devront être réalisés se trouve ci-dessous :

- les fûts et potences des lumières de rues et parcs;
- les semelles de transition, bases de transformateur, etc.;
- les luminaires de rues et toutes leurs pièces constitutantes;
- les ampoules;
- les cellules photoélectriques;
- les consoles;
- le câblage;
- les porte-fusibles et leurs fusibles;
- les mises à la terre;
- le matériel complémentaire requis pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'éclairage;
- les bases de béton;
- les conduits aériens et enfouis.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2104 a été lancé le 30 mars 2021 et les soumissions ont été ouvertes le 16 avril 2021. Trois soumissions ont été reçues sur un total de trois preneurs de cahier des charges. La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Lors de l'analyse de la conformité, les trois soumissions ont été déclarées conformes.

Le tableau ci-dessous présente le montant des soumissions reçues ainsi que les différents écarts avec la dernière estimation de la Ville.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUDES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
POULIN ÉLECTRIQUE INC.	301 984,84 \$		301 984,84 \$
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE	406 045,71 \$		406 045,71 \$
SYSTÈMES URBAINS	412 840,73 \$		412 840,73 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	332 335,24 \$		332 335,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 30 353,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-9,13 %

Le 30 mars 2021, la Direction des travaux publics a procédé au lancement de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2104. L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée par le chargé de projet de la Ville est de -9,13 %.

Puisqu'il s'agit d'un appel d'offres à prix unitaire concernant des taux horaires pour de la main-d'oeuvre spécialisée ainsi que pour de la machinerie, il est difficile d'expliquer les écarts. Les prix soumis sont variables en raison de plusieurs circonstances qui sont propres à chaque soumissionnaire. Cependant, il est possible de constater que les taux horaires soumis pour les électriciens respectent les taux suggérés par la CMEQ.

Au vu de ce qui précède, nous pensons qu'il est dans l'intérêt de nos citoyens de procéder à l'octroi du présent contrat. Par conséquent, il est recommandé d'octroyer ce contrat à Poulin Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une partie des travaux qui seront faits par le biais de ce contrat seront des travaux d'immobilisation et une seconde partie des travaux d'entretien. Selon notre estimation, les dépenses d'immobilisation représenteront 60 % du contrat et seront assumés à même le PTI de l'arrondissement.

Les dépenses d'entretien représenteront 40 % du contrat et seront assumées à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Voici la répartition budgétaire demandée, toutes taxes incluses :

	2021	2022	2023
Fonctionnement	30 198,18 \$	60 396,37 \$	30 198,18 \$
PTI	45 297,28 \$	90 594,55 \$	45 297,28 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci dans le but ultime de fournir aux citoyens le niveau de service adéquat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact important sur la capacité d'intervention de l'arrondissement face aux demandes et urgences électriques. Cela est essentiel pour maintenir fonctionnel et opérationnel l'éclairage extérieur (routier, parcs, etc.), les feux de circulation et autres infrastructures électriques et ainsi contribuer à offrir aux usagers et/ou citoyens, un environnement plus sécuritaire. Ce contrat permettra aussi à l'arrondissement de disposer rapidement d'une main-d'oeuvre qualifiée.

Ces travaux font partie des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Mai 2021

- Début des travaux : 1^{er} juin 2021
- Fin des travaux : 1^{er} juin 2023 si aucune année optionnelle n'est retenue

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Henri NADEAU OUELLETTE
Agent technique

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2021 et 2022 (lot 2), au montant de 139 500,92 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 21-18582 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2021 et 2022 (lot 2), au prix de sa soumission, soit au montant de 139 500,92 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 21-18582;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 139 500,92 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 13:41

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2021 et 2022 (lot 2), au montant de 139 500,92 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 21-18582 - Un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La tonte de gazon de l'arrondissement est répartie entre des équipes en régie et contractuelles. En raison de l'importance des superficies gazonnées à couvrir, l'ajout d'équipes à contrat permet de rencontrer les objectifs d'entretien des espaces verts, incluant le nettoyage printanier qui précède la première tonte et celui d'automne avant l'hiver.

La période d'entretien s'étend du 1^{er} avril au 15 novembre de chaque année. Le contrat comporte deux lots avec des fréquences de tontes différentes, en fonction de la visibilité, du type d'occupation et du contrôle de la végétation souhaités. Le lot 1 comporte treize (13) entretiens, et couvre des endroits à grande visibilité comme les médianes, les îlots, les parcs et les places. Le lot 2 comporte neuf (9) entretiens, pour des espaces moins fréquentés comme des emprises publiques dans le parc industriel, certains espaces verts, ainsi que les bandes de propreté des échangeurs, buttes dans l'emprise du ministère du Transport et de grandes médianes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-04-09 - CA18 19 0094 (1187118001)

Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 261 846,81 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16851 - Cinq soumissionnaires

2015-04-13 - CA15 19 0115 (1151415003)

Octroyer un contrat pour service d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2015, 2016 et 2017 dans l'arrondissement de Lachine au montant de 188 992.34 \$, toutes taxes incluses, à la compagnie 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile), plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres public numéro 15-14185

2014-04-14 - CA14 19 0108 (1142421005)

D'octroyer un contrat à la compagnie 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile), plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'entretien des espaces verts et de tonte de

gazon pour l'année 2014 pour un montant total de 66 562,25 \$, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13469

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'octroyer un contrat pour des services de tonte de gazon pour les années 2021 et 2022 ainsi qu'une année en option pour 2023, suite à l'appel d'offres public numéro 21-18582.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat pour l'obtention de services de tonte de gazon est nécessaire au bon entretien des espaces verts de l'arrondissement. En effet, ce contrat requière des équipements de tonte que nous ne possédons pas, notamment pour les pentes abruptes des voies de services.

Le Service de l'approvisionnement a, à notre demande, procédé à l'appel d'offres public numéro 21-18582 et un entrepreneur a présenté une soumission. Le plus bas soumissionnaire conforme étant LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., il est recommandé que le contrat lui soit octroyé.

Malheureusement, il n'y a eu aucune soumission conforme pour le lot 1 et la Direction des travaux publics réfléchi à une stratégie pour s'assurer de l'entretien de ces espaces.

Il n'y a eu qu'une soumission conforme pour le lot 2 :

SOUSSIONS CONFORMES - lot 2	COÛT DE BASE (TAXES INCLUDES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
Entreprises Bergeron-Mineau inc	139 500.92 \$		139 500.92 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	154 173.20 \$		154 173.20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			14 672.28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 9.5 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du budget de fonctionnement des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La fréquence des tontes tient compte de la croissance de l'herbe sur les surfaces de façon à optimiser chacun des passages des équipements. Le choix des sites est fait en tenant compte de l'usage des surfaces et leur localisation. Cette distinction permet d'éliminer les tontes non requises et contribue à diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'un tel contrat aurait un impact majeur sur l'entretien des espaces verts publics et l'aspect du territoire de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des mesures locales sont prises afin de réduire les contacts avec l'entrepreneur sélectionné. La mise en place de procédures adaptées permet un encadrement sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat le 3 mai 2021 et début des travaux le 4 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

ENDOSSÉ PAR

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD

directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218981002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Axia services, plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage sur le site du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine, au montant de 116 722,62 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18713 - Sept soumissionnaires

D'octroyer un contrat à Axia services, plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage sur le site du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 116 722,62 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 21-18713;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 116 722,62 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 08:22

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218981002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Axia services, plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage sur le site du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine, au montant de 116 722,62 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18713 - Sept soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'annonce de la Ville de Montréal le 8 juillet 2020 portant sur le changement de vocation du site de l'ancien Port de plaisance de Lachine vers un nouveau parc riverain accessible à l'ensemble de la population, l'arrondissement de Lachine est responsable des activités opérationnelles sur le site d'ici à la réalisation des travaux prévus jusqu'en 2025. Étant donné l'accès du site au grand public et la première phase de transition (saison estivale 2021) pendant laquelle certains quais demeureront à l'eau même si inutilisés, l'arrondissement de Lachine souhaite mettre en place un service de gardiennage pour la surveillance du site 24h/24 7j/7 à la guérite située à l'entrée et la sécurité des citoyens usagers du parc.

À cet effet, un appel d'offres public (21-18713) a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 22 mars 2021.

Un addenda a été publié le 29 mars 2021 concernant deux questions reçues de la part des soumissionnaires.

La date limite de réception des offres a été fixée au 8 avril 2021 avant 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-03-10 - CE21 0361 (1211701001)

Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2021 en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Lachine pour le soutien financier au mandat d'aménagement temporaire et d'animation du site du port de plaisance de Lachine à l'été 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

2020-09-14 - CA20 19 0170 (1183550020)

De résilier, en date du 30 novembre 2020, le contrat octroyé à GESTION NAUTI-CITÉS INC., par la résolution CA18 19 0307, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de

Lachine, du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218

DESCRIPTION

Le service de gardiennage du site du nouveau parc riverain de Lachine consiste à assurer la surveillance 24h/24, 7j/7 du site situé au 1800, chemin des Iroquois, et ce, pendant une période de six (6) mois de la début mai à la fin octobre 2021. Spécifiquement le service de gardiennage vise à :

- assurer la sécurité à partir de la guérite de surveillance située à l'entrée du site;
- contrôler les entrées et sorties des voitures autorisées sur le site;
- procéder à l'enregistrement des visiteurs;
- rapporter les anomalies observées.

Le gardien de sécurité sera spécifiquement responsable de réaliser les tâches suivantes :

- comptabiliser les entrées et sorties sur le site afin de connaître le taux de fréquentation;
- remplir tout formulaire, fiche ou rapport exigé par l'Arrondissement;
- prendre connaissance et exécuter les consignes journalières fournies par l'Arrondissement;
- signaler et rapporter à l'Arrondissement tout incident / accident ayant survécu sur le site;
- gérer les encaissements et collecter les frais de stationnement des visiteurs utilisant un véhicule, le cas échéant.

Axia services est responsable d'embaucher du personnel détenant les qualifications requises pour la réalisation des tâches mentionnées au contrat.

JUSTIFICATION

Parmi les quatorze preneurs du cahier de charges, sept ont déposé une soumission (soit 50 %). Suite à la vérification et à l'analyse de la conformité des documents administratifs, les sept soumissionnaires ont été trouvés conformes par le Service de l'approvisionnement. Il a été déterminé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme. Toutefois, le plus bas soumissionnaire conforme étant inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisants (LFRI), il est laissé à la discrétion de la Ville de Montréal, de ne pas lui accorder le contrat. L'arrondissement de Lachine a donc la possibilité de choisir la deuxième plus basse soumission, et ce, sur la base de l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des adjudicataires (C-OG-APP-D-21-001).

Soumissions conformes	Taux horaire soumis	Nombre d'heures indiqué au devis	TPS	TVQ	Prix soumis (taxes incluses)
Neptune Security Services inc.	20,50 \$	4320 heures	5%	9,975%	101 821,86 \$
Axia services	23,50 \$	4320 heures	5%	9,975%	116 722,62 \$
Centre d'investigation sécurité Canada inc.	23,65 \$	4320 heures	5%	9,975%	117 467,66 \$
Gestion FGA inc. <i>pas suffisamment d'années d'expérience</i>	25,30 \$	4320 heures	5%	9,975%	125 663,08 \$

Sécurité Mahikan inc.	26,00 \$	4320 heures	5%	9,975%	129 139,92 \$
Groupe Securo inc.	27,95 \$	4320 heures	5%	9,975%	138 825,41 \$
Québec inc. (logic-or)	32,00 \$	4320 heures	5%	9,975%	158 941,44 \$

Il est donc recommandé que le contrat soit octroyé à la firme de gardiennage Axia services pour un montant total de 116 722,62\$ taxes incluses, soit une valeur de 9,94 % plus pas par rapport au prix de l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de service de gardiennage est payé sur la base d'un taux horaire fixé à 23,50 \$ selon la soumission de Axia services. Le paiement s'effectuera mensuellement sur la base d'une facture détaillant les noms des agents, les dates des jours travaillées et le nombre d'heures effectué par quart de travail. Un maximum de 24 heures par jour pourront être facturées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présence d'un gardien 24h/24 7j/7 à la guérite située à l'entrée du parc permettra de contrôler les entrées sur le site pour les véhicules autorisés seulement. Les piétons et cyclistes pourront circuler librement selon les heures d'ouverture du parc. La réduction de la circulation des véhicules motorisés contribue ainsi directement au développement durable et vise à encourager l'utilisation des transports actifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat à Axia services a un impact direct sur l'ouverture transitoire du nouveau parc riverain de Lachine à l'ensemble des citoyens, notamment en termes de sécurité et de surveillance. Ce nouveau parc riverain vise à démocratiser l'accès à l'eau dans une perspective de développement durable « zéro moteur », c'est pourquoi la présence d'un gardien qui contrôle l'entrée des véhicules autorisés sur le site est nécessaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les employés de Axia services qui effectueront les travaux respecteront les normes sanitaires en vigueur établies par la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une rencontre sera prévue avec Axia services au début du contrat afin de visiter les lieux et de fournir les consignes générales pour les gardiens.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-04-16



Dossier # : 1218981001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à PORALU MARINE INC., pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage de quais dans l'arrondissement de Lachine au montant de 63 012,05 \$, toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de quatre fournisseurs

D'octroyer un contrat de gré à gré à PORALU MARINE INC., pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage de quais dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 63 012,05 \$, toutes taxes incluses, comme suite à une demande de prix faite auprès de quatre fournisseurs, conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 63 012,05 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-21 14:35

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218981001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à PORALU MARINE INC., pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage de quais dans l'arrondissement de Lachine au montant de 63 012,05 \$, toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de quatre fournisseurs

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 juillet 2020, la Ville de Montréal a annoncé qu'elle donnera une nouvelle vocation au site de l'ancien Port de plaisance de Lachine et le transformera en un vaste parc riverain accessible à l'ensemble de la population. À la lumière de cette décision, l'arrondissement de Lachine se charge des opérations ayant lieu sur le site d'ici à la réalisation des travaux prévus jusqu'en 2025.

En vue de la saison estivale 2021, les travaux d'aménagement temporaire du site prévoient l'enlèvement et l'entreposage des doigts de peigne des quais de la marina principale de Lachine, soit le site de l'ancien Port de plaisance situé au 1800, chemin des Iroquois (cette partie représente le lot 2 de la demande de prix détaillée ci-dessous).

De plus, l'arrondissement de Lachine procède chaque année à l'installation de quais à différents lieux le long de ses rives, notamment pour le service de navette Châteauguay-Lachine, le batobus et la marina située derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph (cette partie représente le lot 1 de la demande de prix détaillée ci-dessous).

Afin de réaliser les travaux d'installation, d'enlèvement et d'entreposage des quais, l'arrondissement de Lachine a lancé le 3 mars 2021 une demande de prix par courriel auprès de quatre fournisseurs. Sur la base d'un devis technique détaillant l'ensemble des travaux requis, les fournisseurs ont été invités à répondre à la demande de prix au plus tard le 17 mars 2021 à 12 h 00 en complétant le formulaire de soumission en pièce jointe du courriel. Une modification a été partagée aux fournisseurs invités par courriel le 10 mars 2021 afin de les informer qu'aucun ancrage ou chaîne d'arrimage ne doit être déplacé, enlevé ou modifié. Les fournisseurs invités étaient:

- PORALU MARINE INC.
- SERVICES SAISONNIERS PIERRE PARENT INC.
- 9335-6301 Québec inc. (Quai Lafantaisie)
- 10490156 Canada inc. (MULTI-KIT)

Un seul fournisseur a soumissionné à la demande de prix (soit PORALU MARINE INC.), deux autres ont décliné l'invitation dû à la forte demande pour leurs services ((soit 10490156

Canada inc. (MULTI-KIT) et 9335-6301 Québec inc. (Quai Lafantaisie)) et SERVICES SAISONNIERS PIERRE PARENT INC., n'a pas donné suite à la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-03-10 - CE21 0361 (1211701001)

Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2021 en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Lachine pour le soutien financier au mandat d'aménagement temporaire et d'animation du site du port de plaisance de Lachine à l'été 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

2020-09-14 - CA20 19 0170 (1183550020)

De résilier, en date du 30 novembre 2020, le contrat octroyé à GESTION NAUTI-CITÉS INC., par la résolution CA18 19 0307, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218

DESCRIPTION

Le service recherché dans le cadre du contrat octroyé à PORALU MARINE INC., consiste à installer, enlever et entreposer des quais dans des lieux déterminés de l'arrondissement de Lachine.

LOT 1 - Installation de quais dans les lieux A - B - C - D - E

Lieu A - Marina de Lachine située derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph

- Installer deux passerelles, trois bras de poussée et fixer deux attaches.

Lieu B - 34^e Avenue

- Transporter et installer deux quais et deux passerelles.

Lieu C - École de voile de Lachine

- Installer les bras de poussée, la passerelle, le grand quai principal ainsi que le quai amovible à deux sections.

Lieu D - 52^e et 53^e Avenues

- Transporter et installer un petit quai.

Lieu E - Navette à la marina principale de Lachine (située du côté du parc René-Lévesque)

- Installer le quai et la passerelle servant de débarcadère pour la navette Châteauguay-Lachine.

LOT 2 - Enlèvement et entreposage de quais au lieu F

Lieu F - Doigts de peigne des quais situés à la marina principale de Lachine

- Désinstaller, nettoyer à l'aide d'une machine à pression et entreposer les doigts de peigne (approximativement 213 au total, incluant les 22 plateformes de motomarine) sur le terrain de tennis asphalté et clôturé.

JUSTIFICATION

Tel qu'indiqué dans le courriel de demande de prix, PORALU MARINE INC., a rempli le formulaire de soumission avec les informations ci-dessous :

Nom du soumissionnaire: <i>(selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	PORALU MARINE INC.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1143661545
Adresse postale	345 boul. Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 6C9 Canada
Numéro de téléphone	(450) 491-6505
Adresse courriel	n.decarie@poralu.com

Numéro du lot	Description	Montant total
Lot 1	Installation de quais Lieux A - B - C - D - E	13 330,00 \$
Lot 2	Enlèvement et entreposage de quais Lieu F	41 475,00 \$
Montant total (avant taxes)		54 805,00 \$
TPS (5 %)		2 740,25 \$
TVQ (9,975 %)		5 466,80 \$
Montant total (taxes incluses)		63 012,05 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PORALU MARINE INC., fournira à l'Arrondissement une facture pour les travaux effectués sur chacun des lieux détaillés précédemment. La facture inclura au minimum les dates des jours travaillés ainsi qu'un rapport détaillé des tâches effectuées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement temporaire du site de l'ancien Port de plaisance de Lachine vers un nouveau parc riverain favorise le développement durable via :

- la démocratisation de l'accès à l'eau pour tous les citoyens;
- la mise en place d'une offre d'activités nautiques non motorisées qui s'inscrit dans une perspective de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques;
- la pratique de sports nautiques qui encouragent l'activité physique;
- la mise en valeur d'un vaste espace vert aux abords du fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat à PORALU MARINE INC., a un impact direct sur les services offerts aux citoyens pour la saison estivale 2021, notamment le service de navette Châteauguay-Lachine, le batobus, la marina située derrière le 3051, boulevard Saint-Joseph, la descente de mise à l'eau pour l'École de voile, etc. De plus, l'enlèvement et l'entreposage des doigts

de peigne des quais de l'ancien Port de plaisance de Lachine est une étape essentielle à la transition du site vers un nouveau parc riverain où la pratique d'activités nautiques non motorisées serait désormais possible en toute sécurité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les employés de PORALU MARINE INC., qui effectueront les travaux respecteront les normes sanitaires en vigueur établies par la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communications sont prévues pour informer les citoyens des quais mis à leur disposition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Considérant les délais de réalisation des travaux et la date d'ouverture des activités nautiques, l'arrondissement de Lachine a permis au fournisseur de réaliser les travaux d'installation des quais prévus au lot 1. Un calendrier sera établi avec PORALU MARINE INC., pour le restant des travaux, soit l'enlèvement et l'entreposage des doigts de peigne au lieu F (lot 2).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-04-16



Dossier # : 1217626003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Jays Care Foundation et de la réception d'un don de 150 000 \$ pour la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine

D'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Jays Care Foundation et la réception d'un don de 150 000 \$ pour la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente, pour et au nom de Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-27 09:43

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217626003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Jays Care Foundation et de la réception d'un don de 150 000 \$ pour la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

L'Association de Baseball de Lachine Inc. a déposé une demande de donation à la Jays Care Foundation, l'organisme de bienfaisance de l'équipe de baseball des ligues majeures des Blue Jays de Toronto, afin d'obtenir des fonds pour effectuer une réfection du terrain de baseball no.1 du parc LaSalle à l'arrondissement de Lachine. La Jays Care Foundation est favorable à la demande et accordera un don de 150 000 \$ pour la réalisation des travaux au terrain de baseball no.1 du parc LaSalle. Afin de réaliser le projet, un montant de 150 000 \$ sera versé à la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine, et celle-ci procédera à la réfection de certains éléments du terrain d'ici le 31 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de mise aux normes du terrain de baseball no.1 inclut le remplacement des clôtures du terrain et des filets de protection sur la ligne des 1^{er} et 3^e buts, l'ajout d'une clôture de fond de terrain avec piste d'avertissement, l'ajout d'abris des joueurs et une mise à niveau du champ intérieur et extérieur. Ces réfections et l'ajout de clôture de champ extérieur permettront de rendre le terrain admissible pour les joutes de catégorie Bantam, d'accueillir des championnats régionaux et provinciaux de niveau A ainsi que de développer du baseball de calibre AA. Le terrain de baseball no.2 sera remis en espace vert lors de cette réfection, car les deux terrains (nos. 1 et 2) ne pouvaient être utilisés en même temps en raison de leur proximité.

Afin de recevoir les fonds de la Jays Care Foundation, une lettre d'entente sera signée entre Jays Care et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine. La lettre d'entente fut révisée par les services juridiques de la Ville pour assurer sa conformité ainsi que par les services concernés de l'Arrondissement. Les exigences demandées dans l'entente sont acceptables pour l'Arrondissement et consistent principalement à fournir des rapport sur l'avancement des travaux et sur la promotion des nouvelles installations suite à la réfection. Une cérémonie d'ouverture sera planifiée avec la Jays Care Foundation à la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Aucune mise à niveau du terrain n'a été faite depuis une quarantaine d'année et plusieurs éléments du plateau sportif sont désuets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de Lachine investira jusqu'à un maximum de 245 000 \$, taxes et contingences incluses, dans la réfection de l'installation. Avec le don de 150 000 \$ de la Jays Care Foundation à la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, le projet consistera donc un investissement total de 395 000 \$, toutes taxes applicables incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette réfection de terrain contribuera à la promotion des saines habitudes de vie dans la communauté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette réfection de terrain permettra d'accroître le rayonnement du baseball chez les jeunes lachinois et de développer l'engouement pour ce sport localement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service des communications de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps et été 2021 - Développement des plans et devis;
Automne 2021 et hiver 2022 - Processus d'appel d'offre et octroi de contrat;
Printemps et été 2022 - Travaux de réfection.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert MALEK, Lachine

Lecture :

Robert MALEK, 19 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-16

Lynn THIBault
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1219134002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 126 600 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84;

D'octroyer une contribution financière annuelle maximale de 126 600 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offres d'activités au nouveau parc riverain de Lachine pour la saison estivale 2021;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-27 11:36

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1219134002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 126 600 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'annonce de la Ville de Montréal le 8 juillet 2020 concernant la fermeture de l'ancien Port de plaisance de Lachine et le changement de vocation du site vers un nouveau parc riverain, l'arrondissement de Lachine développe l'animation temporaire du site pour la saison estivale 2021.

Afin que les citoyens puissent découvrir et s'approprier ce nouveau parc, un projet d'événement à caractère culturel et récréatif est proposé par Îlot 84, permettant un aménagement de l'espace à différents usages, ainsi qu'une programmation culturelle en collaboration avec l'arrondissement de Lachine, et ce, du 10 juin au 26 septembre 2021. Ce projet se déploiera en 3 phases selon les normes sanitaires en vigueur dans le contexte de la crise de la COVID-19.

Il est à noter qu'Îlot 84 est en démarche avec l'arrondissement de Lachine afin d'être reconnu au prochain conseil d'arrondissement de juin dans la Politique de soutien aux événements publics.

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser le versement de la contribution financière à Îlot 84, conformément au protocole d'entente, et ce, en fonction des phases prévues au projet.

Vous trouverez les documents énumérés ci-bas en pièces jointes du sommaire décisionnel :

- lettres patentes;
- preuve d'assurances;
- projet nouveau parc riverain de Lachine - Proposition par Îlot 84;
- convention de contribution financière et Prévisions budgétaires;
- résolution autorisant la signature de la convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-03-10 - CE21 0361

Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2021 en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Lachine pour le soutien financier au mandat d'aménagement temporaire et d'animation du site du port de plaisance de Lachine à l'été 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

2020-09-14 - CA20 19 0170 (1183550020)

De résilier, en date du 30 novembre 2020, le contrat octroyé à GESTION NAUTI-CITÉS INC., par la résolution CA18 19 0307, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218

DESCRIPTION

Le projet d'Îlot 84 se déploie en 3 phases, selon les normes sanitaires en vigueur :

Phase 1 (scénario zone rouge)

Cette phase du projet permettra d'aménager le nouveau parc riverain de façon transitoire, de façon à ce que les citoyens s'approprient le parc en 5 zones qui chacune, ont été définies en fonction de leur vocation et de leur potentiel.

Zone Chemin accueil: Accueil du visiteur, informations, mise en place de l'expérience.

Zone Embarcations: Service de locations d'embarcations, aire d'attente et de détente.

Zone Culture et socialisation: Service de ventes de breuvages et de nourriture, animation culturelle, socialisation et détente.

Zone Chemin Péninsule: Contemplation, bien-être, marche.

Zone Coucher du soleil: Contemplation, détente, et espace libre pour accueillir des activités d'animation acoustique ou activités de bien-être (technique).

Toutes les activités de ces zones seront tenues selon les mesures sanitaires liées à la crise de la COVID-19.

Phase 2 (scénario permettant des rassemblements avec un certain nombre de personnes autorisés)

Si les normes sanitaires le permettent, la zone culture et socialisation sera enrichie d'un service de restauration.

--

Phase 3 (scénario en fonction de nouvelles mesures permettant une activité culturelle extérieure avec un rassemblement permis de 250 personnes)

Si les normes sanitaires le permettent, la zone culture et socialisation accueillera le Festival de Musique émergente de Rouyn-Noranda avec une programmation culturelle de 3 jours, soient les 6, 7 et 8 août 2021.

De plus, Îlot 84 développera une direction scénographique sur mesure, ponctuée d'interventions artistiques, en collaboration avec le programme Graffiti de l'arrondissement de Lachine, mettant en valeur la beauté du parc riverain et le savoir faire Montréalais. Ainsi,

les citoyennes et citoyens pourront découvrir un site idéalement situé et profiter d'un Montréal aquatique, une expérience unique en ville.

JUSTIFICATION

La mise en place de cet événement favorisera l'appropriation et la découverte du site par la population de l'arrondissement de Lachine et des arrondissements voisins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu au budget 2021 est de 126 600 \$, toutes taxes incluses si applicables. Les paiements sont prévus en fonction des phases du projet.
Imputation budgétaire:

2410.0010000.301432.07153.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

DA: 680292

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement temporaire du site de l'ancien Port de plaisance de Lachine vers un nouveau parc riverain favorise le développement durable via la démocratisation de l'accès à l'eau pour tous les citoyens et la mise en valeur d'un vaste espace vert aux abords du fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de la convention à Îlot 84 a un impact direct sur la programmation offerte aux citoyens pour la saison estivale 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les employés de Îlot 84 respecteront les normes sanitaires en vigueur établies par la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera déployé par l'Arrondissement, en collaboration avec Îlot 84, afin de positionner cette nouvelle destination auprès des citoyens, ainsi que ce que le projet à à leur offrir en termes d'aménagements et d'activités, de façon évolutive, en fonction des phases.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début mai : Confirmation du projet et de son financement par l'arrondissement.

Mi-mai : Démarchage partenaires locaux, création canevas de programmation, création plan d'aménagements et d'implantation.

Mi-mai à mi-juin : Préproduction et production, aménagement du site.

5 juillet (au plus tard) : Mise en oeuvre pour le déploiement de la phase 2 (si les mesures le permettent), mise en oeuvre pour le déploiement de la phase 3 (si les mesures le permettent).

Juin à septembre : Aménagements et offre d'activités (plus précisément du 10 juin au 26 septembre)

Début octobre - à mi-novembre : Démontage, bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Le : 2021-04-27



Dossier # : 1217132001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) et octroi d'une contribution financière au montant de 10 000 \$ en 2021 et de 5 000 \$ en 2022, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME);

D'octroyer une contribution financière au montant de 10 000 \$ en 2021 et de 5 000 \$ en 2022, toutes taxes incluses si applicables, pour la reconduction du programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 13:54

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217132001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) et octroi d'une contribution financière au montant de 10 000 \$ en 2021 et de 5 000 \$ en 2022, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène durables

CONTENU

CONTEXTE

Souhaitant maintenir des actions concrètes en lien avec le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, l'arrondissement de Lachine poursuit le programme lancé en 2017 pour encourager les familles à utiliser des couches lavables pour bébés. Pour ce faire, l'Arrondissement a confié la gestion du « *Programme écologique de couches lavables* » au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), porteur du programme « *Éco-quartier de Lachine* ».

De plus, nous introduisons un nouveau programme de subventions pour l'achat de produits d'hygiène durables. Ce programme est introduit dans le contexte d'une subvention reçue par le GRAME pour l'introduction de programmes visant à réduire les déchets issus du plastique. Le soutien financier de Recyc-Québec permet de tripler les trois (3) premières tranches de 1 000 \$ investies par l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-04-06 - CA20 19 0041 (1207132001)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) et octroi d'une contribution financière au montant de 5 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la reconduction du programme de subvention pour l'achat de couches lavables

2018-07-16 - CA18 19 0199 (1187132001)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME) et octroi d'une contribution financière au montant de 5 000 \$, taxes incluses si applicables, pour la reconduction du programme de subvention pour l'achat de couches lavables

2017-04-10 - CA17 19 0114 (1177132001)

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Groupe de recherche appliquée en

macro-écologie (GRAME) pour le déploiement d'un programme de couches lavables - Approuver le protocole d'entente et en autoriser la signature - Autoriser le paiement du soutien financier

DESCRIPTION

Pour le programme écologique de couches lavables, ce sont 30 subventions de 150 \$ chacune qui seront remises aux familles résidentes afin de couvrir, en partie, les frais rattachés à l'achat de couches lavables pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et 30 autres subventions pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les subventions de l'année précédente qui n'auront pas été réclamées sont transférables à l'année suivante, jusqu'à épuisement des fonds. Chaque famille doit s'engager à utiliser les couches lavables et fournir une facture pour un ensemble de 20 (minimum) couches lavables neuves ou toutes les factures originales couvrant une période de 12 mois d'un service complet de location de couches lavables. Un montant de 500 \$ par année couvrant les frais de gestion du programme sera octroyé à l'organisme.

Pour le programme de produits d'hygiène durables, un remboursement de 50 % sera offert aux résidents, jusqu'à concurrence de 100 \$, renouvelable aux 5 ans. Pas d'achat minimum requis, maximum d'une transaction par type de produits par année. Les produits admissibles au programme sont:

- coupes menstruelles réutilisables;
- sous-vêtements de menstruation lavables;
- serviette avec protection pour l'incontinence;
- protections réutilisables pour l'incontinence.

JUSTIFICATION

La mise en place du programme de couches lavables permet de soutenir et de supporter la Politique familiale de la Ville de Montréal, de même que le plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Le programme a l'avantage de se traduire par une économie financière à la cueillette et à l'enfouissement de 30 tonnes de déchets pour l'Arrondissement. En plus de l'aspect de cette contribution à la Politique familiale et au développement durable, la mesure peut également permettre à une famille d'économiser substantiellement. La contribution financière permettra de financer 30 subventions aux familles admissibles de l'arrondissement de Lachine.

Le programme de produits d'hygiène durables encourage les citoyens à réduire leurs matières résiduelles à la source. Ultimement, ce sont 3 kg par femme par année qui sont détournés des sites d'enfouissement pour l'achat de coupes menstruelles ou de sous-vêtements de menstruation lavables.

Le virage vers ces produits contribuera également à réduire l'empreinte carbone liée à l'hygiène personnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes octroyées seront prises à même le budget hors normes.
Montant : 15 000 \$, toutes taxes incluses si applicables

2021: 10 000 \$

2022: 5 000 \$

DA pour 2021: 679044

La demande d'achat au montant de 5 000 \$ sera faite en 2022.

Code budgétaire : 2410-001000-301413-01101-61900-016491-000000-014041-00000-00000

Tableau de versements :

Programme	Montant	Versement
Couches lavables	5 000 \$	2021: 30 jours suivants la signature de la convention
Couches lavables	5 000 \$	En janvier 2022, 30 jours suivant la remise du rapport annuel 2021
Produits d'hygiène durables	3 000 \$	2021: 30 jours suivant la signature de la convention
Montant complémentaire pouvant être affecté à l'un ou l'autre programme	2 000 \$	2021: 30 jours suivant la signature de la convention

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les couches jetables sont le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement; l'utilisation des couches lavables s'inscrit dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui incite les villes à mettre en valeur 65 % des matières résiduelles : on parle ici de réduction à la source (achat, déplacement), réemploi sur deux à trois ans sinon avec un autre enfant, recyclage, que ce soit en guenilles ou dans un écocentre. L'utilisation de couches lavables dans 30 familles peut représenter une réduction de 30 tonnes de déchets à être enfouies.

Plusieurs enjeux environnementaux liés à la fabrication, au transport et l'enfouissement des produits jetables sont atténués en optant pour les produits réutilisables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

participation au développement durable;

- mise en place d'actions en faveur des familles;
- économie substantielle pour les familles participantes;
- réduction de l'empreinte carbone liée à l'hygiène personnelle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le traitement des demandes s'effectue en ligne et sans contact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La diffusion du programme sera intégrée aux communications de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise à jour des formulaires pour le programme de couches lavables (GRAME)
Développer les formulaires pour le programme de produits d'hygiène durables (GRAME)
Promotion (Service des communications et GRAME)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1217131003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250- 1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1er mai au 31 octobre 2021

D'approuver les projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:34

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217131003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des projets de baux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES JARDINS BEAUDIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs) par lesquels la Ville loue des étals au Marché public de Lachine du 1er mai au 31 octobre 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine est maintenant responsable de la location des espaces intérieurs et extérieurs au Marché public de Lachine. Comme à chaque année des maraîchers désirent y vendre leurs produits. Les maraîchers doivent maintenant signer un bail avec l'arrondissement de Lachine. Avec le service des affaires juridiques nous avons adapté le bail que les maraîchers signaient avec la Corporation de gestion des marchés publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-11-02 CA20 19 0216 (1207131003)

Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine

DESCRIPTION

Il y aura cette année deux maraîchers présents, soit LES JARDINS BEAUDOIN et 9250-1808 QUÉBEC INC. (Lory Fleurs). Ils seront présents du 1^{er} mai au 31 octobre. La présence de maraîchers permet aux lachinois d'avoir accès à des produits du terroirs québécois tant pendant la période des fleurs que pendant la saison des fruits et légumes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus totaux générés par les deux maraîchers qui seront présents au marché s'élèvent à 42 174 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les maraîchers s'engagent à respecter les règles de la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1204076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Approbation de la modification du montant du soutien financier octroyé à deux organismes désignés, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion de Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2018-2023), par la résolution CA20 19 0067 et octroi de contributions financières au montant de 98 268 \$, majorant ainsi le montant total des contributions financières de 173 700,97 \$ à 271 968,97 \$, pour les années 2021-2022 et 2022-2023

D'approuver la modification du montant du soutien financier en regard de chacun des deux organismes désignés ci-dessous, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion de Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2018-2023), par la résolution CA20 19 0067, pour les années 2021-2022 et 2022-2023 :

PROJETS PLURIANNUELS (avril 2020 au 31 mars 2023)

Organisme	Projet	Soutien déjà accordé pour 2020 (avril 2020-31 mars 2021)	Soutien 2021 (avril 2021-31 mars 2022)	Soutien 2022 (avril 2022-31 mars 2023)
Groupe de recommandation et d'actions pour un meilleur environnement (GRAMÉ)	L'éveil à la lecture et à l'environnement au service des jeunes familles de Lachine	24 701 \$	24 134 \$	24 134 \$
Fondation de la Visite	Faire d'ici un chez nous	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$

D'octroyer les contributions financières au montant de 98 268 \$, majorant ainsi le total des contribution financières de 173 700,97 \$ à 271 968,97 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 08:23

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Approbation de la modification du montant du soutien financier octroyé à deux organismes désignés, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion de Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2018-2023), par la résolution CA20 19 0067 et octroi de contributions financières au montant de 98 268 \$, majorant ainsi le montant total des contributions financières de 173 700,97 \$ à 271 968,97 \$, pour les années 2021-2022 et 2022-2023

CONTENU

CONTEXTE

Cet addenda est pour confirmer l'engagement pluriannuel pour deux projets indiqués dans le sommaire initial en lien avec les conventions, mais dont il manquait des informations pour préciser les dépenses pour 2021-2022 et 2022-2023.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

La somme nécessaire à l'ajout pour ce dossier, soit 98 268 \$ est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Projets pluriannuels (avril 2020 au 31 mars 2023)

Organisme	Projet	Soutien Accordé			Soutien déjà accordé pour 2020 dans le sommaire initial (avril 2020 au 31 mars 2021)	Soutien recommandé 2021 (avril 2021 au 31 mars 2022)	Soutien recommandé 2022 (avril 2022 au 31 mars 2023)	Soutien au projet global
		2017	2018	2019				
Groupe de recommandation et d'actions pour une meilleur environnement (GRAMÉ)	L'éveil à la lecture et à l'environnement au service des jeunes familles de Lachine	--	--	--	24 701 \$	24 134 \$	24 134 \$	100 %

Fondation de la Visite	Faire d'ici un chez nous	--	--	--	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	87,6 %
------------------------	--------------------------	----	----	----	-----------	------------------	------------------	--------

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
animateur(trice) de sports & loisirs

IDENTIFICATION

Dossier # :1204076003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et sept organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 173 700,97 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que des objectifs de la stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

20 juin 2019 - CG19 0325 (1198377001)

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées;

23 août 2018 - CG18 0440 (1183220003)

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023;

21 juin 2018 - CG18 0372 (1183220001)

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018;

18 mai 2017 - CG17 0195 (1174910001)

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017;

24 mars 2016 - CG16 0194 (1156367001)

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

6 mai 2019 - CA19 19 0129 (1194076002)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et huit organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 169 055,12 \$;

14 mai 2018 - CA18 190131 (1184076001)

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les huit organismes ci-après désignés dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et d'octroyer les contributions financières pour un montant total de 169 055 \$;

10 avril 2017 - CA17 190110 (1174076001)

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 174 148,47 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

DESCRIPTION

L'ensemble des projets retenus figurent aux plans d'action des concertations locales. Projets issus de la **Table de quartier en développement social locale: Concert'Action Lachine:**

Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine (GTSAL):

- Nom de l'organisme: Comité de vie de quartier Duff Court (COVIQ)
 - Nom du projet: Éco-transformation du quartier Duff Court : volet agriculture urbaine
 - Problématiques visées par le projet: Sécurité alimentaire
 - Priorité d'intervention: Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
 - Brève description du projet: Consolider toutes les initiatives du comité urbanisme du COVIQ et développer de nouvelles initiatives. An 1 : aires cultivables, mobilisation des citoyens et développement d'un volet d'économie sociale afin de faciliter l'accès à des aliments frais et abordables dans le quartier.
 - Montant de la contribution du MTESS: 25 000 \$
-

Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine :

- Nom de l'organisme : La P'tite Maison de Saint-Pierre
- Nom du projet: Une communauté inclusive et diversifiée
- Problématiques visées par le projet: Insertion sociale des clientèles à risque
- Priorité d'intervention: Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
- Brève description du projet: Le projet vise trois objectifs principaux:

1 - Augmenter la participation et l'engagement des nouveaux arrivants dans les événements et lieux de prise de décision de la communauté.

2 - Sensibiliser la population à l'impact des préjugés et stéréotypes interculturels

3 - Susciter le rapprochement interculturel et intergénérationnel

- Montant de la contribution du MTESS: 29 270 \$
-

Table de concertation petite-enfance et jeunesse de Lachine :

- Nom de l'organisme : Projet de prévention des toxicomanies : Cumulus
 - Nom du projet: Prévention de milieu
 - Problématiques visées par le projet: Insertion sociale des clientèles à risque;
 - Priorité d'intervention: Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
 - Brève description du projet: Travail de milieu visant la prévention de la consommation abusive et non contrôlée de substances psychoactive chez les jeunes de 12 à 20 ans dans les quartiers Duff Court, Lachine-Est et Saint-Pierre. Présence dans les parcs et organismes.
 - Montant de la contribution du MTESS: 28 010,20 \$
-

Table de concertation petite-enfance et jeunesse de Lachine :

- Nom de l'organisme: Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)

- Nom du projet: L'éveil à la lecture et à l'environnement au service des jeunes familles de Lachine
 - Problématiques visées par le projet : Persévérance scolaire et Éducation à l'environnement
 - Priorité d'intervention: Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
 - Brève description du projet: Ateliers d'éveil à la lecture et à l'environnement offert dans les services de gardes scolaires ainsi que dans les espaces publics fréquentés par les familles.
 - Montant de la contribution du MTESS: 24 701 \$
-

Table de concertation petite-enfance et jeunesse de Lachine :

- Nom de l'organisme: Fondation de la Visite
 - Nom du projet: Faire d'ici un chez nous
 - Problématiques visées par le projet: Soutien à la famille et à la petite-enfance
 - Priorité d'intervention: Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
 - Brève description du projet: Organisation de plusieurs activités ludiques pour enfants et familles, activités de groupe et activités intergénérationnelles et interculturelles.
 - Montant de la contribution du MTESS: 25 000 \$
-

Comité scolarisation :

- Nom de l'organisme: Carrefour jeunesse-emploi de Marquette
 - Nom du projet: Ma communauté, mon avenir
 - Problématiques visées par le projet: Projets d'insertion sociale et économique pour les immigrants et les jeunes
 - Priorité d'intervention: Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
 - Brève description du projet: Poursuivre l'offre de service lancée en 2018 : service d'accueil pour demandeurs d'asile afin d'offrir des services d'intégration en employabilité, en information scolaire et professionnelle et en rétablissement personnel.
 - Montant de la contribution du MTESS : 25 052,77 \$
-

Projet - enveloppe RUI :

- Nom de l'organisme: Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre
- Nom du projet: Mobilisation 2020
- Problématiques visées par le projet: Soutien à la vie communautaire;
- Priorité d'intervention: Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- Brève description du projet: Stimuler la cohésion sociale et forger le sentiment d'appartenance au quartier chez les résidents. Valoriser les compétences locales et stimuler la culture de l'Action et de la mobilisation citoyenne. Augmenter l'autonomie alimentaire et financière des citoyens du quartier et contribuer aux saines habitudes d'alimentation.
- Montant de la contribution du MTESS: 16 667 \$

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants: Les balises de l'Entente, la politique de gestion contractuelle, le protocole de communication 2019, les plans d'actions de chacune des tables de Concert'Action Lachine, les demandes de soutien financier de chacun des projets, les résolutions de chacun des organismes déposant un projet.

JUSTIFICATION

Le processus de sélection des projets s'est déroulé comme suit:

Chaque concertation issue de la Table de quartier en développement social de l'arrondissement de Lachine, Concert'Action Lachine, a rencontré ses membres afin de prioriser les projets issus de chacune des concertations et appuyés par la communauté lachinoise.

Les comités suivants ont déposé un projet qui a été retenu: le Groupe de travail en sécurité alimentaire (GTSAL), la Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine (TRAIL), la Table de concertation petite-enfance et jeunesse de Lachine et le Comité scolarisation. Un comité de sélection, formé du directeur de Concert'Action Lachine, de la coordonnatrice du CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine et la chef de la Division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine se sont rencontrés pour effectuer une sélection de projets (voir ci-joint le tableau complet du processus de sélection). Le comité s'est assuré que les projets soumis s'inscrivaient dans le plan d'action des Tables et les priorités de l'arrondissement énoncés dans l'appel de projets de l'arrondissement de Lachine. Voir les plans d'action en annexe également.

Volet RUI: Le projet s'ancre dans le plan d'action du Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 173 700,97 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Enveloppe régulière:

Organisme	Projet	Soutien Accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		
Comité de vie de quartier Duff Court (COVIQ)	Éco-transformation du quartier Duff Court : volet	--	--	--	25 000 \$	38,8 %

La P'tite Maison de Saint-Pierre	agriculture urbaine					
	Une communauté inclusive et diversifiée	--	--	--	29 270 \$	75,5 %
Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus	Prévention de milieu	--	--	22 794 \$	28 010,20 \$	81,3 %
Groupe de recommandation et d'actions pour un meilleur environnement (GRAMÉ)	L'éveil à la lecture et à l'environnement au service des jeunes familles de Lachine	--	--	--	24 701 \$	100 %
Fondation de la Visite	Faire d'ici un chez nous	--	--	--	25 000 \$	87,6 %
Carrefour jeunesse-emploi de Marquette	Ma communauté, mon avenir	--	23 077,60 \$	23 077 \$	25 052,77 \$	73,3 %

Enveloppe RUI:

Organisme	Projet	Soutien Accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Mobilisation 2020	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	57,1 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets sont complémentaires et permettent de répondre à des problématiques précises et priorisées par les comités et tables de concertation du milieu. Ces projets contribuent à l'amélioration des milieux de vie et favorisent l'intervention directe auprès des populations vulnérables et à risque.

Tout report de décision à la séance du conseil d'Arrondissement du 6 avril 2020 aurait un impact direct sur la réalisation des projets qui perdraient un mois d'action sur le terrain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi étape et un rapport final est requis au plus tard, le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étapes et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 12 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-12

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO

Directrice CSLDS



Dossier # : 1213479004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 80 500 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés

D'autoriser l'octroi de contributions financières pour un montant total de 80 500 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

ORGANISMES	MONTANT
CENTRE RÉCRÉATIF LACHINE OUEST	30 000 \$
CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE INC.	5 000 \$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC SAINT-LOUIS	500 \$
COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON	5 000 \$
GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE-QUÉBEC	2 500 \$
GRAME	7 500 \$
PISCINE DIXIE	30 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 13:58

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213479004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 80 500 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projet suivants :

Nom de l'organisme : Piscine Dixie
 Projet : Réfection - Travaux d'urgence
 Montant de la contribution : 30 000 \$

Nom de l'organisme : Centre récréatif Lachine Ouest
 Projet : Réfection
 Description : Travaux d'urgence de réfection
 Montant de la contribution : 30 000 \$

Nom de l'organisme : Club des personnes handicapées du Lac Saint-Louis
 Projet : Activités de sensibilisation
 Montant de la contribution : 500 \$

Nom de l'organisme : Club de Canoë de course de Lachine Inc.
 Projet : Location d'une camionnette
 Montant de la contribution : 5 000 \$

Nom de l'organisme : GRAME
 Projet : Soutien financier programmes d'éducation à l'environnement
 Montant de la contribution : 7 500 \$

Nom de l'organisme : Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Projet : Mise à niveau de l'aire de jeux de l'école élémentaire Maple Grove
Montant de la contribution : 5 000 \$

Nom de l'organisme : Garde côtière auxiliaire canadienne - Québec (GCAC-Q) unité 43
Projet : Sécurité sur l'eau et situations d'urgence
Montant de la contribution : 2 500 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-22

André HAMEL
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1214076006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à CONCERT'ACTION LACHINE, organisme désigné conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 10 000 \$, dans le cadre du Programme de relations interculturelles

D'octroyer une aide financière à CONCERT'ACTION LACHINE, organisme désigné conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 10 000 \$, dans le cadre du Programme de relations interculturelles.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 13:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1214076006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à CONCERT'ACTION LACHINE, organisme désigné conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 10 000 \$, dans le cadre du Programme de relations interculturelles

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de verser une subvention à CONCERT'ACTION LACHINE, organisme à but non lucratif de catégorie E, dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du Programme de relations interculturelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine; Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESCRIPTION

Ce programme s'adresse aux organismes à but non lucratif reconnus et membres de la Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine (TRAIL). Notons ici que les organismes partenaires du projets participent activement à la TRAIL et au projet déposé. Par ce programme, l'Arrondissement désire soutenir l'implantation de projets qui ne sont pas financés dans la mission de base de l'organisme ou par un autre bailleur de fonds. Les axes privilégiés sont les suivants : projet favorisant l'accueil et l'intégration au sein de la communauté lachinoise; projet permettant d'adapter l'offre de services afin d'intégrer les immigrants dans la vie communautaire, culturelle, sportive et de loisir et projet permettant de développer des relations interculturelles entre les citoyens de toutes origines ethnoculturelles.

Depuis quelques années, la proportion de la population immigrante augmente à Lachine. Dans l'arrondissement, on compte la présence de nombreuses communautés culturelles. Trop souvent, on constate l'absence de liens sociaux entre les diverses communautés. Le projet de jardins interculturels vise à palier à cette absence en donnant un espace où l'on facilite et promeut le lien social entre les nouveaux arrivants et les membres de la société d'accueil.

Le quartier visé pour le projet est le quartier Saint-Pierre. Ce quartier comprend une grande proportion de la population immigrante de l'arrondissement. De plus, c'est une zone considérée comme étant un désert alimentaire. De nombreuses initiatives pour favoriser le verdissement et l'agriculture urbaine sont déjà en cours. Les jardins interculturels viendront ajouter une nouvelle dimension en y apportant l'ingrédient interculturel.

Les jardins interculturels sont, en fait, un jardin collectif, mais on y ajoute l'aspect l'interculturel. Les participants du projet sont issus de la société d'accueil et de diverses communautés culturelles. Les jardins sont une cartographie des origines diverses des participants. On cultive des légumes, fruits et herbes originaires de parties différentes du monde. Les participants s'occupent ensemble de l'entretien du jardin. Les activités se déroulent en français pour favoriser la francisation. Tout au long de la saison de culture, des événements sociaux sont organisés pour favoriser les interaction interculturelles, l'intégration à la communauté et le partage des connaissances.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine a connu et connaît un taux de croissance élevé de la population immigrante. Conséquemment, ce programme vise à aider à implanter des projets permettant d'accueillir et intégrer les communautés culturelles de l'arrondissement au sein de la communauté lachinoise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme de relations interculturelles prévoit un montant maximal de 10 000 \$ annuellement.

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000

D.A.: 679424

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme favorise l'intégration des populations immigrantes afin que celles-ci puissent prendre une part active et de plus en plus contributive au sein de la communauté lachinoise, et ce, le plus rapidement possible. Le programme permet également de créer des ponts avec l'ensemble de la communauté tout en assurant une qualité de vie de quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet ajustera les actions prévues afin de respecter les mesures sanitaires en fonction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres du Programme de relations interculturelles de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un rapport final sera déposé par l'organisme à la Division sports, loisirs et développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAULT
Chef de division SLDS

Le : 2021-04-19



Dossier # : 1217536007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux de sécurisation d'un tronçon de voie cyclable sur la rue des Érables, entre les avenues Milton et Émile-Pominville

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux de sécurisation d'un tronçon de voie cyclable sur la rue des Érables entre les avenues Milton et Émile-Pominville.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 08:25

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217536007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux de sécurisation d'un tronçon de voie cyclable sur la rue des Érables, entre les avenues Milton et Émile-Pominville

CONTENU

CONTEXTE

Des voies cyclables trois saisons ont été aménagées sur la rue des Érables en 2007, entre l'avenue Gowans et la limite du territoire de l'arrondissement de Lachine avec la ville de Montréal-Ouest. L'aménagement est composé de chaussées désignées, soit partagées avec les véhicules.

Cet aménagement est approprié pour une rue locale résidentielle à faible débit véhiculaire tel que la rue des Érables.

Toutefois, un seul tronçon de la rue des Érables diffère des autres. Le tronçon entre les avenues Émile-Pominville et Milton se trouve à être le seul lien entre deux rues à fort achalandage, soit entre la rue Norman et l'avenue Milton. De plus, ce tronçon fait partie de la route de camionnage.

Un comptage réalisé en 2018 par la Ville de Montréal sous le viaduc du Canadien Pacifique sur la rue Norman, soit immédiatement avoisinant le tronçon de la rue des Érables et sans aucune intersection entre les deux, a démontré un débit journalier moyen annuel de 8 948 véhicules. Pendant les heures de pointe, entre 5,5 % et 8,4 % des véhicules sont des véhicules lourds (camions).

Des chaussées désignées ne sont pas un aménagement conforme pour ces conditions de circulation.

Afin d'accroître la sécurité des cyclistes et de se conformer aux normes en vigueur, il est recommandé d'aménager des bandes cyclables sur ce tronçon de la rue des Érables et pour ce faire, le stationnement des deux côtés du tronçon doit être interdit en tout temps.

Ce dossier a été étudié et approuvé par le Comité de circulation et de mobilité de Lachine lors des séances du 18 mars et 15 avril 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste en la modification des panneaux et du marquage sur un tronçon de rue afin d'y aménager des bandes cyclables.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de sécurisation sont estimés à 1 335 \$, toutes taxes incluses. Si le financement est accordé, l'Agglomération de Montréal contribuera à 100 % des coûts à travers ses budgets ainsi que tout dépassement de coût.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet encouragera le transport actif en sécurisant un tronçon du réseau cyclable identifié au Plan de transport de la Ville de Montréal.

Action 11 du Plan climat 2020-2030: Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage.

Objectif 5 du Plan directeur du réseau vélo métropolitain: Réduire les barrières naturelles et anthropiques à la pratique du vélo par des aménagements vélo et la consolidation du réseau de navettes fluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une démarche de communication sera élaborée avec l'équipe de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois l'offre acceptée par le conseil municipal et le financement accordé, les travaux seront réalisés dans des délais de 30 et 90 jours. L'échéancier dépendra surtout des délais de livraison des panneaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217626004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er mai 2021 au 31 décembre 2022

D'approuver la reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022, et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 12:34

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217626004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er mai 2021 au 31 décembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif..

Le 9 mai 2016, le conseil d'arrondissement adoptait la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine afin que celles-ci entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le 13 février 2017, le conseil d'arrondissement approuvait la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Il s'agit maintenant de procéder au renouvellement de la reconnaissance.

Au cours de la période de reconnaissance (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019), six (6) organismes se sont ajoutés et feront l'objet de sommaires décisionnels distincts lorsqu'ils atteindront l'échéance de leur reconnaissance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-12-02 - CA19 19 0332 (1193550014)

Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020

2018-04-09 - CA 18 19 0104 (1183550005)

Reconnaissance de CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 9 avril 2018 au 1^{er} avril 2021.

2017-02-13 - CA17 19 0033 (1163948018)

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;

DESCRIPTION

La reconnaissance initiale du CLUB DE COUREURS BORÉAL a été effectuée après la reconnaissance de l'ensemble des organismes. Ainsi, sa reconnaissance prenait fin le 1^{er} avril 2021. Nous procédons donc au renouvellement de la reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL à compter de la prochaine séance du conseil d'arrondissement qui se tient le 3 mai 2021 et arrimons la fin de son cycle de reconnaissance avec l'ensemble des organismes, soit au 31 décembre 2022 selon les soutiens prévus à la classification de catégorie C.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'Arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. Il accepte d'adhérer aux différentes politiques adoptées par la Ville de Montréal.

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé à l'organisme de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, listes des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités et de réaliser au moins un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle au cours de son cycle triennal de reconnaissance. Conformément à la politique, l'organisme devra être facturé (10 \$/heure plus taxes) pour l'utilisation de locaux selon les conditions de la politique de reconnaissance, car ils ne pourront pas respecter le critère du nombre de membres lachinois et montréalais du conseil d'administration (C.A.) dès janvier 2021.

La fiche d'évaluation de CLUB DE COUREURS BORÉALE est en pièce jointe.

La Direction CSLDS recommande donc la reconnaissance de l'organisme jusqu'au 31 décembre 2022, afin de se conformer aux cycle de renouvellement de l'ensemble des organismes reconnus par l'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reconnaissance de cet organisme permet à l'Arrondissement de bonifier l'offre de services aux citoyens de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités sont tenues selon les consignes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAULT

Le : 2021-04-20

chef de section - sports et loisirs

Chef de division - Sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1214076005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la reconnaissance de l'organisme ANOREXIE ET BOULIMIE QUÉBEC (ANEB) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

D'approuver le retrait de la reconnaissance de l'organisme ANOREXIE ET BOULIMIE QUÉBEC (ANEB) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 13:55

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214076005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retrait de la reconnaissance de l'organisme ANOREXIE ET BOULIMIE QUÉBEC (ANEB) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)

D'approuver les précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

2016-10-03 - CA16 19 0300 (1163948013)

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTION

ANOREXIE ET BOULIMIE QUÉBEC (ANEB) a complété un processus de reconnaissance le 1^{er} janvier 2017 et a été admis dans la catégorie I - Organisme de lutte contre la détresse psychologique et les dépendances. Pour maintenir leur reconnaissance, les organismes

reconnus doivent remettre à chaque année un ensemble de documents administratifs. Toutefois, l'organisme ANOREXIE ET BOULIMIE QUÉBEC (ANEB) nous a signifié sa décision de ne plus être reconnu par l'Arrondissement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif. Voir en annexe le courriel à cet effet.

JUSTIFICATION

ANOREXIE ET BOULIMIE QUÉBEC (ANEB) a communiqué sa volonté de se retirer du processus de maintien de reconnaissance de l'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Lynn THIBAUT
Chef de division SLDS



Dossier # : 1216739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation et remboursement d'une dépense de 172,46 \$, taxes incluses, pour des frais d'inscription du conseiller Younes Boukala aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront le 12 mai 2021 par vidéoconférence

D'autoriser et de rembourser une dépense de 172,46 \$, taxes incluses, pour les frais d'inscription du conseiller Younes Boukala aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront le 12 mai 2021 par vidéoconférence.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-27 11:40

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation et remboursement d'une dépense de 172,46 \$, taxes incluses, pour des frais d'inscription du conseiller Younes Boukala aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront le 12 mai 2021 par vidéoconférence

CONTENU

CONTEXTE

Les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec constituent le plus important congrès dans le domaine municipal au Québec ; elles se tiendront le 12 mai 2021, virtuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-05-06 - CA19 19 0139 (11990372007)

Autorisation et remboursement d'une dépense de 638,11 \$, taxes incluses, pour des frais d'inscription, de transport et d'hébergement du conseiller d'arrondissement Younes Boukala à Québec, du 10 au 11 mai 2019, dans le cadre des Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec

2018-05-14 - CA18 19 0140 (1180372004)

Autorisation d'une dépense estimée de 2 400 \$ relative à la participation de Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement, et de Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense relative à la participation de monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec, principalement aux activités prévues le 12 mai 2021, virtuellement.

JUSTIFICATION

Emploi-Québec reconnaît les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec comme étant un événement de formation, en vertu de la *Loi sur la formation de la main-d'oeuvre* . Une partie des frais d'inscription, ainsi que les salaires, frais de déplacement, d'hébergement et de repas peuvent donc être déclarés comme dépenses de formation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'inscription : 172,46 \$ (taxes incluses)
Les pièces justificatives de cette dépense sont présentées en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-04-26



Dossier # : 1217434003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2021

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 08:23

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217434003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2021

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 28 février 2021. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes sept listes pour approbation, soit quatre listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de février 2021.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de février 2021.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de février 2021.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du du 1^{er} au 28 février 2021. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1216739001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

D'adopter le *Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001-2).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-03-24 16:51

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1216739001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine souhaite que la population lachinoise se réapproprie l'espace public dans le contexte de la fin du confinement décrété afin de limiter la propagation de la pandémie de la COVID-19. À cet effet, il souhaite renoncer à l'imposition de frais relatifs à l'installation de terrasses situées complètement ou partiellement sur le domaine public ainsi qu'au dépôt de garantie associé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-12-07 - CA20 19 0253 (1206739002)

Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)*, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

En renonçant au tarif associé à l'installation de terrasses sur le domaine public, l'arrondissement souhaite encourager ces installations afin de permettre aux citoyens lachinois de se réapproprier l'espace public de façon sécuritaire en favorisant les mesures permettant d'assurer la distanciation physique sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-03-23



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

D'édicter l'ordonnance OCA21-19001-1 afin de permettre à l'arrondissement d'offrir une session de cours écourtée pour un tarif équivalent au prorata du tarif pour une session de cours normale, taxes en sus, si applicable.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-14 17:18

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

D'adopter le Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-15 15:21

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

D'adopter le Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:37

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Trois modifications ont été apportées au projet de règlement depuis sont dépôt lors de la séance du 2 novembre 2020 :

1- Ajout au deuxième alinéa de l'article 2 de la possibilité d'édicter une ordonnance afin de réduire un tarif;

2- Ajustement du montant prévu à l'article 19.2 concernant le montant maximal des amendes à accumuler avant la perte de privilège dans les bibliothèques, qui passe à 5 \$ pour les enfants et à 10 \$ pour les adultes, conformément aux orientations reçues de la Ville;

3- Ajustement des tarifs prévus à l'article 19.4 relativement aux frais de photocopies dans les bibliothèques en fonction des orientations reçues de la Ville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte actuel de la crise de la COVID-19 et des impacts sur le déroulement des cours offerts par l'arrondissement de Lachine, l'arrondissement pourra en vertu de l'ordonnance OCA21-19001-1 offrir une session de cours écourtée au coût équivalent au prorata du coût pour une session normale de cours, taxes en sus.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERJulie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet de règlement sur la tarification est nécessaire dans le cadre du déploiement d'Agir-Permis qui vise une gestion automatique des frais applicables. Cet amendement permettra de disposer d'une grille de tarification uniformisée pour l'ensemble des arrondissements.
 L'essentiel des modifications au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de Lachine vise l'ajout de nouvelles catégories de frais et une nouvelle façon de calculer les tarifs, par exemple :

- pour les tournages cinématographiques, des tarifs fixés actuellement selon le type de véhicules et la location d'espaces publics alors que l'ajustement propose des tarifs basés sur la surface occupée par mètres carrés et par mètre linéaire;
- pour le transport hors-norme, des tarifs fixés actuellement par nombre de jour (25,00 \$) ou par mois (100,00 \$) alors que l'ajustement propose un tarif pour l'émission du permis calculé par passage sur le territoire.

Vous trouverez, en pièce jointe, les principales modifications des articles visés par cet amendement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
analyste de dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'annonce de la Ville de Montréal concernant le changement de vocation du site de l'ancien Port de plaisance de Lachine vers un nouveau parc riverain (sise au 1800, chemin des Iroquois à Lachine), l'arrondissement de Lachine souhaite offrir aux citoyens un service de location d'embarcations légères non-motorisées qui s'inscrit dans l'offre estivale temporaire 2021 du site.

Par l'entremise d'une firme externe (appel d'offres en cours), l'arrondissement de Lachine mettra à la disposition des citoyens des kayaks, des planches à pagaie et des canots pour location d'une ou deux heures de juin à septembre 2021, selon la grille tarifaire suivante:

	1 heure	2 heures
Kayak simple	10,00 \$	15,00 \$
Kayak double	20,00 \$	30,00 \$
Planche à pagaie	10,00 \$	15,00 \$
Canot	12,00 \$	18,00 \$

Les tarifs indiqués dans cette grille sont toutes taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019* (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Par ailleurs, les tarifs pour le Port de plaisance ont été retirés à l'exception des tarifs de la "Marina des pêcheurs et chasseurs sportif du Lac Saint-Louis" qui ont été indexés de 10% et pour lesquels un tarif non-résident a été introduit. Les tarifs pour le batobus ont été conservés.

Les principales modifications concernent la **SECTION I - AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit :

- revoir les frais d'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage;
- ajouter des frais d'étude d'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une nouvelle construction, pour toute installation ou modification d'une enseigne dans les zones de reconversion et pour tout travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain dans les zones ou les catégories de bâtiments visées (R-208, R-209, R-210 et R-212 (Secteur Prével, Village St-Louis, R-213, R-216 (Havre Saint-Louis), C-356 et C-301 (Victoria et 25^e Avenue), les zones de reconversion (dont le Secteur Lachine-Est));
- revoir les frais d'étude pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel, une demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise et une demande d'approbation d'une démolition;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- revoir les frais d'étude d'une demande concernant la construction , l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (RLRQ, chapitre C-8.2);
- augmenter le montant minimum à 404 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 149 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 439 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment pour tout autre usage, représentant une augmentation de 1,9 % par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum à 231 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m², représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 149 \$ et pour tout autre permis à 439 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1% par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020;

- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II** - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS, soit :

- cours de natation;
- formation en sauvetage;
- aquaforme;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- location d'espaces au Centre Fernand-Laplaine, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-27



Dossier # : 1210372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine » (RCA21-19002)

D'adopter le Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine » (RCA21-19002).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-28 15:37

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1210372001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine » (RCA21-19002)

CONTENU**CONTEXTE**

À l'été 2020, la Ville de Montréal a annoncé la fermeture du Port de plaisance de Lachine et son éventuelle transformation en parc riverain à compter de l'été 2021. Les anciens équipements du Port présentent des enjeux de sécurité qui doivent être adressés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'objectif du règlement proposé est d'assujettir l'ancien site du Port de plaisance de Lachine aux dispositions du Règlement sur les parcs (2448) de l'arrondissement en plus d'ajouter certaines dispositions relative à la sécurité autour des équipements résiduels, notamment les quais.

JUSTIFICATION

Plusieurs étapes devront être franchies avant d'officialiser la création d'un véritable parc sur l'ancien site du Port de plaisance. Entre-temps, il est prévu de donner accès au site aux citoyens et de l'aménager et de l'animer de façon temporaire. Cependant, malgré le retrait des taquets, les quais demeureront en place en attendant d'être démantelés. À cet effet, on craint le squattage des quais ou leur utilisation pour la baignade, alors qu'il n'y aura pas de surveillance en continu. Cela pose des enjeux de sécurité majeurs puisque les quais s'étendent sur une bonne distance depuis la rive et sont suffisamment élevés pour ne pas permettre à une personne qui en tomberait d'y remonter. Le règlement prévoit donc des dispositions interdisant l'amarrage d'embarcations et l'accès aux quais, ainsi que des pouvoirs pour les fonctionnaires et les agents de la paix, de même que la possibilité d'expulsion du site et des amendes pour les contrevenants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du Règlement à la séance du 7 juin 2021.
Avis public d'entrée en vigueur dans les jours qui suivront.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-04-28



Dossier # : 1217536006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer des panneaux interdisant le stationnement sur la rue des Érables, entre les avenues Émile-Pominville et Milton, afin d'y aménager des bandes cyclables

D'autoriser l'installation de la signalisation interdisant le stationnement sur la rue des Érables, entre les avenues Émile-Pominville et Milton, afin d'y aménager des bandes cyclables.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 13:52

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217536006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer des panneaux interdisant le stationnement sur la rue des Érables, entre les avenues Émile-Pominville et Milton, afin d'y aménager des bandes cyclables

CONTENU**CONTEXTE**

Des voies cyclables trois saisons ont été aménagées sur la rue des Érables en 2007, entre l'avenue Gowans et la limite du territoire de l'arrondissement de Lachine avec la ville de Montréal-Ouest. L'aménagement est composé de chaussées désignées, soit partagées avec les véhicules.

Cet aménagement est approprié pour une rue locale résidentielle à faible débit véhiculaire tel que la rue des Érables.

Toutefois, un seul tronçon de la rue des Érables diffère des autres. Le tronçon entre les avenues Émile-Pominville et Milton se trouve à être le seul lien entre deux rues à fort achalandage, soit entre la rue Norman et l'avenue Milton. De plus, ce tronçon fait parti de la route de camionnage.

Un comptage réalisé en 2018 par la Ville de Montréal sous le viaduc du Canadien Pacifique sur la rue Norman, soit avoisinant le tronçon de la rue des Érables et sans aucune intersection entre les deux, a démontré un débit journalier moyen annuel de 8 948 véhicules. Pendant les heures de pointe, entre 5,5 % et 8,4 % des véhicules sont des véhicules lourds (camions).

Des chaussées désignées ne sont pas un aménagement conforme pour ces conditions de circulation.

Afin d'accroître la sécurité des cyclistes et de se conformer aux normes en vigueur, il est recommandé d'aménager des bandes cyclables sur ce tronçon de la rue des Érables et pour ce faire, le stationnement des deux côtés du tronçon doit être interdit en tout temps.

Ce dossier a été étudié et approuvé par le Comité de circulation et de mobilité de Lachine lors des séances du 18 mars et 15 avril 2021.

L'aménagement des bandes cyclables requiert une démarche en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), par le sommaire décisionnel 1217536007, puisqu'il s'agit d'un lien cyclable identifié au Plan de transport dont l'agglomération est responsable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste en la modification des panneaux de signalisation et du marquage sur un tronçon de rue afin d'y aménager des bandes cyclables. Le présent dossier décisionnel couvre l'interdiction de stationnement requis pour cet aménagement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Puisqu'il s'agit d'un lien cyclable identifié au Plan de transport, le financement proviendra des budgets d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet encouragera le transport actif par sécurisant un tronçon du réseau cyclable identifié au Plan de transport.

Action 11 du Plan climat 2020-2030: Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage.

Objectif 5 du Plan directeur du réseau vélo métropolitain: Réduire les barrières naturelles et anthropiques à la pratique du vélo par des aménagements vélo et la consolidation du réseau de navettes fluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une démarche de communication sera élaborée avec les communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les interdictions de stationnement seront installées en même temps que les travaux d'aménagement des bandes cyclables.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1216470005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount-Vernon

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la résolution autorisant l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au bâtiment située au 100, avenue Mount-Vernon et correspondant au lot 1 703 466 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au plan du certificat de localisation joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le *Règlement sur le zonage* (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, l'aménagement de six (6) logements additionnels dans le bâtiment situé au 100, avenue Mount-Vernon, comprenant actuellement vingt-quatre (24) logements par droit acquis, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger à la Grille des usages numéro 27A/38A ainsi qu'à la norme afférente au nombre de logements prévue à la Grille des normes d'implantation numéro 27B/38B, soit huit (8) logements, qui est incluse à l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

BÂTIMENT

4. Le nombre de logements additionnels ne doit pas dépasser six (6) unités tel qu'illustré en page 2 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution.
5. La classe d'usage « 160 – Habitation multifamiliale d'un maximum de quatre (4) étages » est autorisée.
6. Les transformations extérieures doivent être conformes à celles illustrées aux pages 3 à 8 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 2

STATIONNEMENT

7. La demande de certificat d'autorisation doit être accompagnée d'un plan d'aménagement de stationnement.
8. Le plan d'aménagement de stationnement doit prévoir au moins une (1) case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite et être aménagée à proximité de l'accès au bâtiment.

SECTION 3

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

9. L'aménagement des cours doit être conforme à celui illustré au document intitulé « Plan d'aménagement extérieur » joint en annexe C à la présente résolution.
10. L'aménagement des cours illustré au document intitulé « Plan d'aménagement extérieur » joint en annexe C à la présente résolution doit être complété dans les douze (12) mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation.

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

11. Toute demande de permis visant la transformation du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

1° favoriser un projet de transformation qui respecte le style architectural du bâtiment existant;

Critères :

1° les caractéristiques architecturales de la partie transformée doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 3 à 8 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution;

2° la nature, les dimensions, les matériaux et les couleurs des éléments architecturaux doivent s'harmoniser à ceux du bâtiment existant;

3° les matériaux de revêtement extérieur de la partie à transformer doivent s'harmoniser à ceux du bâtiment existant.

SECTION 5

DÉLAI DE RÉALISATION

12. Les travaux de transformation doivent débiter dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6

GARANTIE MONÉTAIRE

13. La délivrance d'un certificat d'autorisation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 50 000 \$.

14. La garantie monétaire visée à l'article 13 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation complète des travaux visés par le certificat d'autorisation.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie monétaire.

ANNEXE A

CERTIFICAT DE LOCALISATION INCLUANT RAPPORT ET PLAN

ANNEXE B

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

ANNEXE C

PLAN D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

D'abroger les résolutions CA19 19 0074, CA19 19 0106 et CA19 19 0149, respectivement adoptées lors des séances des 11 mars, 1^{er} avril et 6 mai 2019.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:42

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216470005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount-Vernon

CONTENU**CONTEXTE**

Le délai accordé pour la réalisation des travaux a été dépassé, la situation liée au COVID-19 y étant la principale cause. Suite à une demande d'avis auprès du Service juridique de la Ville de Montréal, celui-ci a fait valoir la pré-séance de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et préconisé que tout projet dont la résolution est arrivée à terme du délai qui y mentionné doit refaire l'objet de la procédure de PPCMOI.

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le 100, avenue de Mount Vernon est un immeuble locatif de 24 logements, dont le rez-de-chaussée a longtemps été occupé par une salle de « bowling » et un dépanneur au coin de la rue des Érables et de l'avenue Milton.

L'immeuble a connu une succession de plaintes et d'interventions de la DAUSE en matière d'entreposage extérieur et de salubrité, jusqu'à son évacuation à l'été 2013. Depuis, il a été acquis par de nouveaux propriétaires qui ont souhaité maintenir sa vocation locative après une remise en état des logements et de l'enveloppe extérieure.

En 2015, les propriétaires avaient soumis un projet de rénovation qui incluait les éléments suivants :

- rénovation complète des logements et des parties communes (électricité, mécanique, plomberie, murs, planchers, etc.);
- remplacement de l'ensemble des fenêtres par des fenêtres en aluminium blanc, coulissantes et de même dimension;
- remplacement de la partie au-dessus de la porte d'entrée sur la rue des Érables par du stucco couleur grise;
- remplacement des portes de service sur l'avenue Milton par des portes en acier isolé, de couleur gris clair;

- réparation des murs de façades lorsque nécessaire et réinstallation de la brique récupérée;
- réparation des appuis de fenêtres lorsque nécessaire;
- réparation de la marquise sur l'avenue de Mount Vernon.

Depuis, les logements remis à neuf ont été occupés et les requérants reviennent avec leur demande initiale d'ajout de logements au sous-sol, anciennement occupé par des commerces.

Rappelons que cette requête n'avait pas obtenu d'écho favorable, les membres estimaient alors que l'immeuble constituait une source de nuisance et que l'augmentation du nombre de résidents n'était pas souhaitable à ce moment. Toutefois, ils restaient ouverts à reconsidérer la demande une fois les rénovations achevées et le bâtiment occupé à nouveau.

Proposition

Les propriétaires projettent d'aménager six logements additionnels de type « studio » et d'une chambre à coucher sur la partie surélevée du sous-sol. La partie résiduelle accueillera des espaces de rangement, une laverie et un espace d'entreposage de déchets.

Afin de se conformer à la réglementation en matière de stationnement, les propriétaires projettent d'aménager une partie de l'espace vacant en aire de stationnement.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-04-21

**Dossier # : 1216470006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph, et la construction d'un immeuble mixte, commercial et résidentiel

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), la résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 3194, boulevard Saint-Joseph et la construction d'un bâtiment mixte, commercial et résidentiel sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 898 459 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint à son annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment mixte comprenant un usage commercial ainsi qu'un maximum de neuf (9) logements sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles 4.1.1 a), 4.7 et 4.14.3 c) et e) du Règlement sur le zonage (2710);

2° à la note 26 à laquelle réfère la grille des usages numéro 16A/38A pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe B du Règlement sur le zonage (2710);

3° aux usages prévus à la grille des usages numéro 16A/38A pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710);

4° au nombre maximal de logements par bâtiment et aux marges de recul minimales prévus à la grille des normes d'implantation numéro 16B/38B pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment existant est autorisée.

5. Les travaux de démolition doivent débuter dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 2

USAGES

6. Le rez-de-chaussée du bâtiment doit être occupé par un usage commercial.

7. Les étages supérieurs au rez-de-chaussée doivent être occupés par un usage résidentiel.

8. En plus des usages autorisés par le Règlement sur le zonage (2710), l'usage commercial traiteur est autorisé.

9. Le nombre de logements ne doit pas dépasser neuf (9).

SECTION 3

BÂTIMENT

10. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée en gris à la page 1 du document intitulé « Plan projet d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

11. L'allée de circulation intérieure de l'aire de stationnement doit être conforme à celle illustrée à la page 7 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 4

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

12. L'emplacement et l'aménagement des escaliers extérieurs en façade latérale gauche doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 5, 6, 8 à 11 et 15 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

13. L'emplacement et l'aménagement de l'espace d'entreposage des déchets doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 5 à 8 et 15 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

14. L'allée de circulation extérieure menant à l'aire de stationnement intérieure doit être conforme à celle illustrée à la page 7 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

- 15.** L'allée de circulation extérieure doit être équipée d'un système de chauffage.
- 16.** Les travaux d'aménagement paysager doivent être conformes à ceux illustrés à la page 6 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.
- 17.** Les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction.
- 18.** Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.
- 19.** Aucun équipement mécanique ou électrique ne doit être installé devant une façade publique.
- 20.** Un équipement technique ou mécanique situé sur le toit doit être dissimulé derrière un écran, tel qu'il est illustré aux pages 3 et 4 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 5

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

21. Toute demande de permis de construction du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3) et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1° favoriser la mixité des usages et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;
- 2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure;
- 3° favoriser l'insertion en continuité avec le milieu d'accueil tout en reconnaissant l'autonomie de conception en fonction de l'hétérogénéité du boulevard Saint-Joseph;
- 4° favoriser la diversité, l'importance et l'intérêt respectifs des apports successifs sur le boulevard Saint-Joseph et leur impact sur la définition des espaces publics auxquels ils sont associés;
- 5° favoriser une construction visant à accroître la qualité d'ensemble du paysage architectural en dépit de l'hétérogénéité architecturale passablement élevée.

Critères :

- 1° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 2 à 4 et 13 à 16 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution;
- 2° les façades du bâtiment doivent être articulées de manière à présenter des décrochés et des retraits afin de briser toute linéarité et diminuer l'effet d'une polarisation importante de l'immeuble;
- 3° les façades publiques doivent être traitées de manière à offrir une transparence et un dynamisme, notamment créés par les entrées commerciales et la fenestration des

étages supérieurs;

4° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

5° le rez-de-chaussée commercial doit se distinguer de la partie supérieure par son architecture;

6° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien avec le domaine public;

7° l'aménagement de la terrasse commerciale doit s'intégrer à la composition d'ensemble de l'immeuble et mettre ses caractéristiques architecturales en valeur sans en masquer la façade;

8° les équipements mécaniques ou électriques installés sur l'immeuble ou sur le toit doivent faire partie intégrante de la composition et du traitement architectural de l'ensemble.

SECTION 6

DÉLAI DE RÉALISATION

22. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 7

GARANTIE MONÉTAIRE

23. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 38 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

PLAN DATÉ DU 20 SEPTEMBRE 2010 PRÉPARÉ PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE FRANÇOIS HOULE, MINUTE 12362

ANNEXE B

DOCUMENT INTITULÉ « PLAN PROJET D'IMPLANTATION » DATÉ DU 5 AVRIL 2019 PRÉPARÉ PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE FRANÇOIS HOULE, MINUTE 19220

ANNEXE C

DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION »

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:36

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph, et la construction d'un immeuble mixte, commercial et résidentiel

CONTENU

CONTEXTE

Le délai accordé pour la réalisation des travaux a été dépassé, la situation liée au COVID-19 étant la principale cause. Suite à une demande d'avis auprès du Service juridique de la Ville de Montréal, celui-ci a fait valoir la préséance de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et préconisé que tout projet dont la résolution est arrivée à terme du délai qui y mentionné doit refaire l'objet de la procédure de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Demande d'approbation d'un PPCMOI visant à autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph et la construction d'un immeuble mixte sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'immeuble à l'étude, au coin du boulevard Saint-Joseph et de la 32^e Avenue, abrite, depuis 2009, le restaurant Andrea L'Authentique, que le propriétaire souhaiterait réintégrer à son nouveau développement qui compte un volet résidentiel en plus du rez-de-chaussée commercial.

Proposition

Le projet consiste en un bâtiment de trois (3) étages et d'une mezzanine occupant près de 70 % du terrain. Le premier niveau est destiné à accueillir l'actuel établissement de restauration, les étages supérieurs comptent neuf (9) unités de logement.

L'immeuble

Le volume, entièrement en brique, suit la configuration irrégulière du terrain. La partie avant du rez-de-chaussée est entièrement vitrée et présente un retrait le long de la 32^e Avenue. Les façades latérales de ce niveau sont également ponctuées de deux (2) espaces en retrait visant à accueillir les entrées respectives de chaque usage.

Les façades des étages supérieurs sur la ruelle sont également séquencées de retraits

occupés par les balcons. Des terrasses sont prévues dans l'espace résiduel libéré par les mezzanines sur le toit.

Le volume arbore une abondante fenestration, de dimensions différentes, suivant un séquentiel irrégulier.

Stationnement

L'aire de stationnement occupe la quasi-totalité du sous-sol et compte neuf (9) espaces destinés aux appartements. L'accès au terrain s'effectue par une rampe aménagée à l'arrière du bâtiment (façade latérale gauche), par la 32^e Avenue.

Aménagement du terrain

L'implantation du bâtiment laisse peu de place à un aménagement paysager. Une terrasse extérieure est toutefois aménagée dans la pointe du terrain, entre le boulevard Saint-Joseph et la 32^e Avenue sur laquelle s'ouvre l'espace restaurant.

Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles s'effectue à deux (2) niveaux. Un espace d'entreposage est prévu dans le stationnement intérieur pour les résidents et un conteneur sera installé à l'extrémité de la rampe d'accès au stationnement pour l'activité de restaurant ainsi que pour le transfert des déchets résidentiels les jours de collecte. Cette dernière est assurée par une compagnie privée, à un rythme hebdomadaire.

L'acceptabilité publique

Dans une optique d'anticipation sur l'accueil du projet par la population lachinoise, le promoteur a organisé une séance d'information au sein de son établissement, le 4 février dernier, à 18 h, suite à la publication d'un avis dans le journal local.

Seule une (1) personne s'est présentée à la séance. Ses interrogations ont tourné autour de l'intérêt patrimonial du bâtiment à démolir ainsi que sur les éléments susceptibles d'approbation référendaire justifiant la procédure de PPCMOI.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1218885008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'implantation d'une case de stationnement pour l'immeuble situé au 209, 34 ^e Avenue

D'autoriser, selon la demande datée du 19 février 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet d'implantation d'une case de stationnement qui se situerait sur une allée de circulation existante pour l'immeuble situé au 209, 34^e Avenue, ayant pour effet de rendre l'allée de circulation d'une largeur inférieure à 3,7 m, et ce, bien que le Règlement prévoit une allée de circulation dont la largeur d'au moins 3,7 m.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:38

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'implantation d'une case de stationnement pour l'immeuble situé au 209, 34e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour l'aménagement d'une case de stationnement pour l'immeuble situé au 209, 34^e Avenue (lot 6 372 657 du cadastre du Québec).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les requérants souhaitent permettre l'implantation d'une case de stationnement qui se situerait sur une allée de circulation existante. En conséquence la largeur de ladite allée de circulation n'aurait plus la largeur requise de 3,7 m, tel que prévu à l'article 4.14.3 du *Règlement sur le zonage* (2710). Cette demande est rendue nécessaire afin de permettre l'aménagement d'un logement additionnel, selon les dispositions prévues à l'article 6.4.2.5.1 du *Règlement sur le zonage* (2710).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-04-21

**Dossier # : 1218885009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment principal situé au 1125, rue Notre-Dame

D'autoriser, selon le plan « Cahier de présentation architectural » produit par Lafond Architecte, daté du 12 mars 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à un projet de construction d'un nouveau bâtiment principal situé au 1125, rue Notre-Dame, ayant pour effet de permettre :

- l'aménagement d'un accès aux logements donnant sur la rue Notre-Dame, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un accès aux logements situé dans la zone C-415 doit être localisé sur une rue transversale à la rue Notre-Dame, et;
- l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 1,03 m de la limite avant du terrain, et ce, bien que le Règlement prévoit une marge minimale de recul avant de 1,2 m.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:39**Signataire :** André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment principal situé au 1125, rue Notre-Dame

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'autorisation de dérogations mineures pour un projet de construction d'un nouveau bâtiment principal situé au 1125, rue Notre-Dame (lot 2 133 223 du cadastre du Québec).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite implanter le bâtiment principal projeté à une distance de 1,03 m de la limite avant du terrain, alors que la marge minimale de recul avant est de 1,2 m. Cette situation contrevient à la grille des normes d'implantation de la zone C-415 du règlement numéro 2710 sur le zonage.

De plus, le requérant souhaite permettre l'aménagement d'un accès aux logements donnant sur la rue Notre-Dame, alors que, pour une propriété de la zone C-415, un accès aux logements doit être localisé sur une rue transversale à la rue Notre-Dame.

Cette situation contrevient à l'article 6.2.3.3.2 du *Règlement sur le zonage* (2710).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-04-21

**Dossier # : 1218885012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 890, 39e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment principal de l'immeuble situé au 890, 39^e Avenue, conformément au plan « PRÉSENTATION CCU 2021.03.12 NO. DOSSIER 20035 » réalisé par D3 architecture et design, version datée du 12 mars 2021.

D'indiquer que ce projet est assujetti aux conditions suivantes :

- que l'option retenue soit l'option B (garage en brique) avec la variante à toit plat;
- que, subsidiairement à la condition précédente, l'option A (garage en planche d'acier verticale) avec la variante à toit plat puisse être retenue;
- que, dans tous les cas, l'arête horizontale supérieure de la toiture de l'agrandissement soit dans le prolongement de l'arête horizontale supérieure de la toiture existante;
- que les plans soumis pour le permis de construction incluent l'une ou l'autre des options permises ainsi que la modification exigée de la toiture.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:37

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 890, 39e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement et la transformation du bâtiment principal situé au 890, 39^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les requérants souhaitent agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant et d'un salon au rez-de-chaussée ainsi qu'une suite des maîtres (avec walk-in et salle de bain) à l'étage. La superficie de plancher totale ajoutée, incluant le garage, s'élève à 99,4 m². Également, la façade avant du bâtiment existant serait transformée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1217204002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment unifamilial pour l'immeuble situé au 680, 44e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 10 avril 2021, accompagnant une demande de permis de construction pour la construction d'un bâtiment unifamilial pour l'immeuble situé au 680, 44^e Avenue.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 12:37

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217204002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment unifamilial pour l'immeuble situé au 680, 44e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial sur le lot portant le numéro 1 898 564 du cadastre du Québec. (680,44^e Avenue).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les nouveaux propriétaires de la maison unifamiliale située sur le lot portant le numéro 1 898 564 du cadastre du Québec ont mandaté un professionnel afin de déposer une demande de démolition de leur maison et une demande de PIIA. Le dossier a été vu par les membres du Comité de démolition, le 9 décembre 2020 (en orientation), les 10 février et 10 mars et au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 avril 2021.

Le projet de remplacement révisé consiste à la construction d'une maison d'un volume de 2 étages comportant un garage intégré. La proposition respecte les usages et les normes d'implantation prescrites aux grilles 4A/38A et 4B/38B pour la zone R-203 avec une implantation isolée, un pourcentage d'occupation du sol ainsi qu'un coefficient d'occupation du sol en deçà des normes fixées au *Règlement de zonage* (2710) ainsi que l'affectation du sol résidentielle et les paramètres de densité du secteur établi 09-01.

La Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) a passé en revue les éléments qui avaient fait l'objet de commentaires des membres lors de la dernière rencontre et a expliqué les objectifs et critères du PIIA :

Le toit à deux versants - Malgré le caractère hétéroclite du secteur, les requérants ont préféré poursuivre avec un toit à deux versants malgré le fait qu'il y ait pratiquement autant de toits à 4 versants dans la rue, par souci d'intégration avec les voisins immédiats.

L'aspect massif du pignon - Afin de solutionner l'aspect massif du pignon, le volume des 2 étages fut réduit de 4 pieds de large, afin de minimiser son impact sur la rue et a pour conséquence de réduire les proportions du pignon en brique. Les requérants ont décidé de conserver la brique dans le pignon puisqu'ils ne souhaitaient pas introduire un 3e revêtement extérieur à leur proposition. Le jeu

de brique sur la façade principale issu de la dernière proposition a aussi été préservé et agrémenté la façade avant.

L'implantation du garage - La partie du garage a été retravaillée de sorte à réduire son impact visuel au niveau de la rue. L'architecte précise à la page 12 de la proposition ce qui suit : « qu'une colonnade de brique vient s'intégrer davantage à la façade et minimiser sa présence sur rue. La largeur de la porte de garage a été réduite de 2 pieds et le garage a été reculé de 1 pied par rapport à la façade principale. ».

Voir à cet effet, la fiche technique de PIIA préparée par la DAUSE pour la réunion du CCU du 14 avril dernier qui accompagne le présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La DAUSE ne s'oppose pas au projet de remplacement de la maison existante car les requérants ont retravaillé leur proposition avec leur professionnel afin d'ajuster les irritants soulevés par les membres du comité, le tout tel que précisé dans la fiche technique de la demande de PIIA, en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

Extrait du procès-verbal : « Suite à l'analyse de la documentation incluse à la présentation et de la fiche d'analyse préparée par la DAUSE, le Comité a exprimé les commentaires suivants :

- *Le Comité accueille favorablement la nouvelle proposition et salue les efforts des requérants et du concepteur pour leur collaboration suite aux commentaires émis;*
- *La colonnade de brique à gauche de la porte de garage et le retrait de ce volume sont des moyens réussis de dissimuler cette section du bâtiment que le Comité souhaite plus discrète;*
- *Le gabarit du bâtiment proposé est similaire à celui des autres bâtiments en place dans le secteur;*
- *La forme de la toiture proposée s'intègre bien aux voisins immédiats, dont les bâtiments possèdent une toiture à la forme similaire;*
- *Bien que le revêtement de toiture métallique proposé antérieurement semble plus approprié, les contraintes d'approvisionnement et de coûts exprimées par les requérants justifient l'utilisation de bardeau d'asphalte;*
- *Le Comité souhaite un aménagement paysager de qualité en cour avant, notamment la présence d'au moins un arbre à grand déploiement dont le calibre, lors de la plantation, est relativement mature.*

Considérant les informations soumises par la requérante;

Considérant l'analyse de la DAUSE;

Considérant les commentaires exprimés par le Comité.

Il est convenu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement d'approuver ce plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que proposé ».

Voir l'extrait du procès-verbal du CCU du 14 avril 2021 accompagnant le présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* (R-2561-3). À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1218885013

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 640, 46e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 640, 46^e Avenue, conformément au plan « 640 46^e Avenue, Lachine, Québec » réalisé par Daoust architecture et paysage, version révisée datée du 22 janvier 2021.

D'indiquer que ce projet est assujetti à la condition suivante :

- que, dans l'éventualité où la fenêtre en haut à gauche de la façade avant de l'immeuble existant soit changée, qu'elle conserve ses trois sections comme c'est le cas actuellement.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-26 15:20

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 640, 46e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant un agrandissement du bâtiment principal situé au 640, 46^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un volume habitable dans les cours latérale gauche et arrière. La superficie de plancher totale ajoutée serait d'environ 65 m². Une terrasse couverte attenante au bâtiment serait aussi ajoutée, entièrement localisée dans la cour arrière.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1218885010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte de deux locaux commerciaux et de 20 unités résidentielles pour l'immeuble situé au 1125, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de construction d'un bâtiment mixte de deux locaux commerciaux et de 20 unités résidentielles pour l'immeuble situé au 1125, rue Notre-Dame, conformément au plan « LE NOTRE-DAME / 11^e AVE » réalisé par Lafond Architecte, daté du 12 mars 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:39

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte de deux locaux commerciaux et de 20 unités résidentielles pour l'immeuble situé au 1125, rue Notre-Dame

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment principal mixte de deux locaux commerciaux et de 20 unités résidentielles pour l'immeuble situé au 1125, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Une demande de démolition complète du bâtiment principal, constitué de trois locaux commerciaux, a été déposée. La requérante projette de remplacer le bâtiment par une nouvelle construction, composée de deux locaux commerciaux et de 20 unités résidentielles.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1216470004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 264 197,12 \$ - Lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec situé au coin de la 20e Avenue et de la rue Remembrance

D'accepter la somme de 264 197,12 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec situé au coin de la 20^e Avenue et de la rue Remembrance doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 13:53

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 264 197,12 \$ - Lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec situé au coin de la 20e Avenue et de la rue Remembrance

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de construction d'un immeuble multifamilial de 139 unités est prévu sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec.
À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de construction relatif à la réalisation d'un projet de redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* en vertu de l'article 2 dudit règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise une nouvelle construction de 139 unités de logements. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du Règlement mentionné précédemment. De plus, conformément à l'article 5 de ce Règlement, le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur marchande du terrain.

Description de l'emplacement :

- Matricule : 9033-41-9690-5-000-0000
- Adresse : lot vacant
- Lot actuel : 1 247 096

JUSTIFICATION

La somme de 264 197,12 \$ devra être versée à la Ville en guise de contribution pour fins de parc en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés Inc, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2°. Le rapport final, en pièces jointes, fait état d'une valeur totale de 3 086 000 \$. La compensation financière est donc de 264 197,12 \$, calculée selon la formule suivante:
Somme compensatoire = (10% de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus)

Notons que:

- le nombre total des unités est de 139;
- le nombre de logements de trois (3) chambres à coucher est de 20.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1218261001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la nomination de madame Myrabelle Chicoine, au poste de directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 25 mai 2021

D'approuver la nomination de madame Myrabelle Chicoine, au poste de directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine, conformément à la Politique des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 25 mai 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-26 17:09

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218261001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la nomination de madame Myrabelle Chicoine, au poste de directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 25 mai 2021

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du départ sur une autre fonction de madame Stéphanie Houle, Directrice à la direction des services administratifs et des projets urbains le 31 janvier 2021, un affichage a été effectué du 16 au 28 février 2021 (LAC-21-DIR-106580-80169-A) et un comité de sélection a été formé par le centre de dotation du Service des ressources humaines. Madame Myrabelle Chicoine s'est qualifiée pour le poste au terme du processus d'évaluation des compétences. Cette nomination est conditionnelle à la réception conforme des résultats de la validation pré-emploi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-05-06 - CA19 19 0169 (1198261001)

Autorisation de la création du poste de Directeur(trice) - Direction des services administratifs et des projets urbains et ratification des modifications apportées à la structure organisationnelle de l'arrondissement Lachine

2019-06-03 - CA19 19 0203 (1198261002)

Approbation des nominations de madame Stéphanie Houle, au poste de directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains, et de madame Dominique Gazo, au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 4 juin 2019

DESCRIPTION

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin de nommer madame Myrabelle Chicoine au poste de directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains.

JUSTIFICATION

Le présent dossier est conforme aux encadrements et aux directives du Service des ressources humaines en matière de règles de nomination et de rémunération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène DAOUST, Service des ressources humaines
Lyzzanne GAGNÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BERTRAND
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Mélanie SABOURIN
Conseillère en ressources humaines.

Le : 2021-04-23



Dossier # : 1216089003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 mars au 20 avril, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 08:26

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216089003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (20 février au 20 mars 2021)

2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 janvier au 19 février 2021)

2021-02-01 - CA21 190024 (1218455001)

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 novembre 2020 au 20 janvier 2021)

2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 octobre au 23 novembre 2020)

2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 septembre au 20 octobre 2020)

2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (1^{er} au 21 septembre 2020)

2020-09-14 - CA20 19 0188 (1207914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 mai 2020 au 31 août 2020)

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 21 mars au 16 avril 2021 , le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)*.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BARIL-BOISCLAIR
Technicienne RH

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2021-04-21



Dossier # : 1214076007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de quatre nouveaux membres et renouvellement de mandat de deux membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 mai 2021 au 1er mai 2023

De nommer les quatre nouveaux membres suivants et de renouveler le mandat de deux membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 mai 2021 au 1^{er} mai 2023 :

Nouveaux membres :

- Charlotte Champagne
- Mika Jotanovic
- Sean McLean
- Allie Wang

Renouvellement de membres :

- Doha Elahoua
- Julian Menga

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-22 13:25

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214076007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de quatre nouveaux membres et renouvellement de mandat de deux membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 mai 2021 au 1er mai 2023

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes de Lachine âgés de 15 à 25 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'arrondissement de Lachine a créé son propre conseil jeunesse local en s'inspirant du conseil jeunesse de Montréal et des autres conseils jeunesse locaux créés au cours des dernières années. Pour devenir membre du Conseil jeunesse de Lachine (CJL), le candidat doit :

- être âgé entre 15 et 25 ans;
- résider dans l'arrondissement de Lachine;
- être en mesure d'offrir 3 heures de disponibilité minimum par mois (possibilité de plus d'heures d'implication selon les disponibilités de chacun ainsi que des dossiers et projets spéciaux traités par le CJL);
- ne pas être membre actif d'un parti politique afin d'assurer le caractère non partisan du CJL;
- avoir envie de s'impliquer collectivement pour la jeunesse lachinoise.

L'animateur sports, loisirs et développement social, appuyé par l'assistante intervention-loisirs, offrira soutien et encadrement aux membres du CJL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-11-02 - CA20 19 0236 (1204076010)

Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 2 novembre 2020 au 7 novembre 2022

2020-05-04 - CA20 19 0089 (1204076005)

Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 4 mai 2020 au 2 mai 2022

2019-05-06 - CA19 19 0121 (1194076004)

Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021

2019-04-11 - CA19 19 0289 (1194076006)

Nomination de trois membres au sein du Conseil jeunesse de Lachine pour la période du 5 novembre 2019 au 4 mai 2020

DESCRIPTION

Le CJL se veut une instance consultative non partisane, composée de douze membres bénévoles, qui soumettra des recommandations ou avis sur les besoins des jeunes en lien avec la mission municipale aux élus et services administratifs de l'Arrondissement. Le CJL pourra également traiter d'enjeux plus larges touchant la jeunesse lachinoise. Les mandats pourront être proposés par le conseil d'arrondissement, les services administratifs ou venir directement des membres du CJL eux-mêmes.

La composition du CJL vise une représentativité, autant que possible, de la diversité des jeunes lachinois. Ainsi, une parité hommes/femmes/LGBTQ+ est souhaitée. Les membres devront également s'assurer de consulter d'autres jeunes de l'arrondissement afin de s'assurer de répondre à cet objectif de représentativité. Une représentativité socio-démographique, culturelle, linguistique et géographique est également souhaitée.

Les membres seront nommés pour des mandats de deux ans en alternance afin d'assurer une continuité dans les dossiers. Les membres peuvent renouveler leur mandat pour une durée maximale de quatre ans.

La présente campagne de recrutement s'est déroulée du 26 février au 11 avril 2021 et le comité de sélection s'est réuni les 15 et 19 avril 2021, lequel était composé :

- du conseiller de l'arrondissement - district J.-Emery-Provost;
- de la chef de division sports, loisirs et développement social;
- de l'animateur sports, loisirs et développement social.

Sept candidatures ont été reçues lors de cette campagne de recrutement. Malgré que la situation de la crise de la COVID-19 ne nous a pas permis de tenir des kiosques pour rejoindre les jeunes dans les établissements scolaires, la campagne sur les réseaux sociaux a donné de très bons résultats.

Deux membres ont remis leur démission avant la fin de leur mandat prévu pour mai 2021 par manque de temps, il s'agit de Lydia Boyer et Jeanne Castagnier-Charlebois. De plus, une membre, Catherine Internoscia a décidé de ne pas renouveler son mandat pour un autre cycle de 2 ans.

Le comité recommande la nomination de quatre nouveaux membres :

- Charlotte Champagne
- Mika Jotanovic
- Sean McLean
- Allie Wang

Les membres suivants renouvellent leurs mandats pour une période de 2 ans supplémentaires :

- Doha Elahoua
- Julian Menga

Avec la nomination de quatre nouveaux membres et le renouvellement de deux membres, le conseil jeunesse sera maintenant complet avec 12 membres en règle.

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse de Lachine permettra aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 5 000 \$ sera versé au budget de développement social pour soutenir les activités du CJL.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place du CJL contribue à l'atteinte du troisième axe de la Politique de développement social de la Ville de Montréal : « Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social », un des piliers du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le CJL donnera des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes et ses membres développeront une meilleure connaissance du fonctionnement de la politique municipale et un sentiment d'appartenance à l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le conseil jeunesse adapte ses façons de travailler afin de maintenir ses activités pendant la situation de la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation des membres sera déposée sur le site Internet de l'Arrondissement et le Facebook du CJL

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres mensuelles sont prévues incluant une ou des formations pour les membres au courant de l'année. Des sous-comités de travail sont formés pour avancer les projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social